UC-NRLF
B 4 188 157

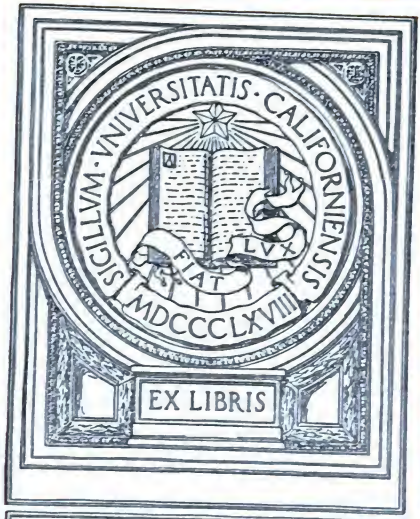


LIBRARY
SCHOOL

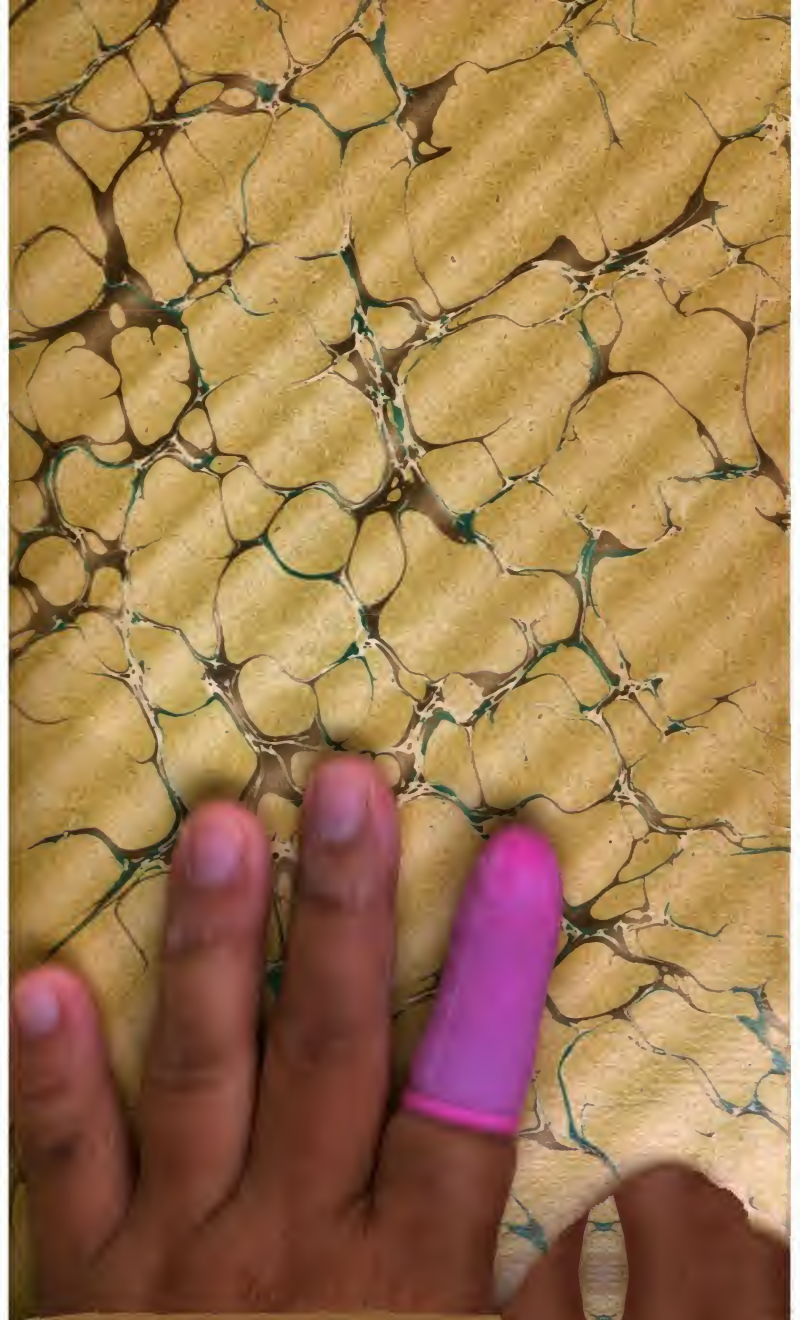

LIBRARY
SCHOOL

# ESSAI

SUR

# L'HISTOIRE DU PARCHEMIN

# ET DU VÉLIN.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

# ESSAI

SUR

# L'HISTOIRE DU PARCHEMIN ET DU VÉLIN.

PAR GABRIEL PEIGNOT.

PARIS,

CHEZ ANTOINE-AUGUSTIN RENOUARD,
RUE SAINT-ANDRÉ DES ARCS, N° 55.

M. DCCC. XII.

Replacing
11120929

Digitized by Google

Z 112
P4

# DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

LIBRARY
SCHOOL

L'HISTOIRE détaillée de toutes les matières subjectives de l'écriture, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, seroit curieuse et fort intéressante; on y verroit comment, pour transmettre à la postérité la mémoire des faits historiques et les productions du génie, on a employé successivement la pierre, le marbre, la brique, l'airain, l'or, l'argent, le plomb (1), l'ivoire, la toile, la soie, les feuilles, le bois, l'écorce, les peaux d'animaux, la cire et les papiers végétaux (2). Beaucoup d'auteurs ont parlé isolé-

(1) On trouve dans les *Dissertations de Sam. Wesley sur le Livre de Job*, Londres, 1736, *in-fol.*, le petit traité suivant : *Dissertatio de modo scribendi inter veteres in libris, plumbo, petris et columnis, pergamenis, linteis, bombycinis, plantarum foliis et gemmis.* Mais cette dissertation n'est pas fort étendue, car elle n'occupe que les pages 378-380.

(2) La nomenclature des substances sur lesquelles on a pu tracer des caractères seroit très considérable, surtout si l'on vouloit détailler toutes les espèces de papiers qui ont existé, et dont on a fait des essais dans les temps modernes. Nous dirons bientôt un mot de ces différentes substances. Nous nous contenterons ici d'ajouter qu'on écrivoit encore



M534966

ment, et comme en passant, de ces différentes substances ; mais il n'y a guère que le papyrus, le papier de coton et le papier de chiffes qui aient été l'objet de dissertations particulières et d'une certaine étendue (1). Cependant il nous

---

sur des peaux de poissons et sur des intestins de serpents (*) ; qu'on a même vu le récit d'un naufrage sur une écaille de tortue ; et que les soldats romains avoient le droit, sur le champ de bataille, d'écrire leur testament sur le fourreau de leur épée, sur leur bouclier et même sur la poussière. V. *Cod. Justinian.*, lib. VI, tit. 21, l. 25. — On a fait aussi du papier d'asbeste ou d'amiante. La *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des Savants*, tom. XXXVIII, pag. 42-44, renferme une lettre d'*Edouard Lloyd sur une espèce de papier fait de lin incombustible, trouvé dans le pays de Galles.* Le docteur Burmann, professeur à Brunswick, a fait un traité de l'*asbestos* ou lin incombustible dont on peut fabriquer du papier ; il a fait tirer quatre exemplaires de ce traité sur papier de cette espèce.

(1) Les principaux auteurs qui ont traité du *papyrus* sont, parmi les anciens, Théophraste et Pline. Chez les modernes on connoît les ouvrages suivants, tant sur le papyrus que sur d'autres matières :

*Melch. Guilandini Papyrus, seu Commentarius in tria*

(*) Cédrène et Zonare rapportent que, dans l'incendie arrivé à Constantinople sous l'empereur Basilisque, les flammes consumèrent un intestin de serpent sur lequel l'Iliade, l'Odyssée d'Homère et les exploits des héros se voyoient en lettres d'or. (*V.* CÉDRÈNE, tom. I, pag. 351, édition de Paris de 1647 ; et ZONARE, *Annales*, tom. II, liv. 14, pag. 52 de l'édition de Paris, 1687.)

semble que le parchemin, qui a été d'un si grand usage, et qui remonte à une si haute antiquité, auroit bien mérité le même honneur. D'ailleurs, l'histoire littéraire gagneroit beau-

---

*C. Plinii majoris de papyro capita, recensente et summariis atque indice augente Henrico Salmuth.* Amberg, 1613, *in*-8°. La première édition est de Venise 1572, *in*-4°.

Scaliger a publié *Animadversiones in Guilandini Commentarium*, dans le *Pline* de 1582, Lugduni, *in-fol.*

La *Dissertatio de papyro veterum*, par Sebastien Kirchmayer, *Vitteb.*, 1666, *in*-4°, n'est qu'un extrait de Guilandin, fait sans méthode et sans goût.

Christ. Lindner est auteur d'une *Dissertatio de chartâ.* Lips., 1647, *in*-4°.

Fr. Mar. Nigrisoli, médecin à Ferrare, a une bonne dissertation *de chartâ ejusque usu apud antiquos*, dans la *Galleria di Minerva.* Venezia, 1700, *in-fol.*, tom. III, pag. 249-260.

B. de Montfaucon a donné une *Dissertation sur la plante appelée* papyrus, *sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton et sur celui dont on se sert aujourd'hui.* Voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome VI, page 592 et suiv.

M. le comte de Caylus a aussi traité du *papyrus* dans une dissertation insérée dans les *Mémoires* de la même Académie, tom. XXVI, pag. 267 et suiv.

Jos. God. Unger est auteur d'une *Dissertatio de papyro frutice, ad Esaiæ* XIX, *v.* 7. Lips., 1731, *in*-4°.

Cl. Saumaise a parlé du papyrus dans son commentaire sur Solin, *cum exercitationibus plinianis.* Parisiis, 1629,

coup, si toutes les substances sur lesquelles on a écrit étoient traitées dans le plus grand détail sous le rapport historique et littéraire, et si l'on réunissoit dans un seul Recueil toutes les disser-

---

2 *vol. in-fol.*, vel *Traj.*, 1689, 2 *vol. in*-8°. Cette dernière édition est bien préférable. Voyez encore son Commentaire sur la vie de Firmus, par Vopiscus.

Une notice sur le papyrus se trouve dans le *Voyage de James Bruce en Nubie et en Abyssinie, aux sources du Nil;* trad. par Castéra. Paris, 1791, 10 *vol. in*-8°. *et atlas.* V. le tom. IX.

M. Schow a publié un excellent ouvrage intitulé : *Charta papyracea græcè scripta, musei Borgiani Velitris, quâ series incolarum Ptolemaïdis Arsinoïticæ in aggeribus et fossis operantium exhibitur, edita à Nic. Schow, academiæ Volscorum veliternæ socio, cum adnotatione criticâ et palæographiâ in textum chartæ.* Romæ, 1788, *in*-4°.

Cirillo a donné *papyri descriptio*, etc. Parmæ, 1792, *gr. in-fol.*

Dans le *Nouveau traité de Diplomatique*, Paris, 1750 et suiv., 6 *vol. in*-4°., *fig.*, on trouve dans le tome Ier, pag. 447-533, des notices sur les pierres, les métaux, le bois, le marbre, le bronze, comme matières subjectives de l'écriture; sur les tablettes enduites de cire et d'autres matières; sur les *cyrbes* et *axones* des Grecs, les *codices* et *codicilli* des Romains; sur le *charta* des uns et des autres; sur les peaux, cuirs et parchemins; sur le papier d'Egypte, le papier d'écorce, le papier de coton, de soie et d'autres matières, le papier de chiffes, et enfin sur les papiers et parchemins timbrés.

tations que feroit naître cette matière importante. Pour donner une légère idée de l'intérêt qu'offriroit un pareil Recueil, jetons un coup d'œil rapide sur les principaux objets qu'il ren-

---

On peut encore consulter avec avantage *Gerardi Meermanni Admonitio de chartæ nostratis, seu lineæ, origine.* Rotterd., 1762, *in*-8°, ainsi que *G. Meermanni et doctorum virorum ad eum epistolæ atque observationes de chartæ vulgaris seu lineæ, origine. Edidit ac præfatione instruxit Jac. Van Vaassen.* Hagæ comit., 1767, *in*-8°.

Breitkopf a publié, *Essais sur l'origine des cartes à jouer, l'introduction du papier de chiffes et les commencements de la gravure en bois en Europe* (allemand). Leips., 1784, *in*-4°.

Le chancelier de Ludwig a inséré, dans les *Annales* de Halle (en allemand), 1736, n° 7, et 1744, n° 55, des *Dissertations sur la question de savoir à quelle époque le papier de chiffes a été inventé.*

Jean Samuel Hering a aussi un *Mémoire sur cette question: A quelle époque le papier de chiffes a-t-il été inventé, et depuis quand est-il en usage dans la Poméranie* (en allemand)? Mais il faut ajouter à ce mémoire un supplément du même auteur; voyez le *Magasin de Poméranie*, tom. II, pag. 2-7.

M. Wehrs a donné un bon *Traité sur le papier et les matières sur lesquelles on peut écrire, qui ont été en usage avant l'invention du papier* (en allemand). Halle, 1789, *in*-8°.

Enfin on peut avoir recours à la *Palæographie grecque* de Montfaucon, à la *Diplomatique* de Mabillon, à la *Storia diplomatica* de Maffei, au *Traité des Archives* de Lemoine et Batteney, etc., etc.

fermeroit. Nous ne parlerons point du parchemin dans cette petite notice, parce qu'il est le sujet particulier que nous traitons en détail dans l'Essai que nous publions.

---

On croit assez généralement que la pierre et le bois ont été les premières matières sur lesquelles on a d'abord gravé des figures et ensuite des lettres. Les plus anciens monuments des Chaldéens, et surtout des Egyptiens, en offrent la preuve : pour en être convaincu, il suffit de voir ces vieux obélisques chargés d'hiéroglyphes, que le temps a respectés pendant une longue suite de siècles en Egypte. Josephe (*Antiquit. jud.*, liv. I, chap. III) prétend, mais ce n'est pas article de foi, que, dès avant le déluge, les fils de Seth, sachant que le genre humain devoit périr, premièrement par l'eau et ensuite par le feu, écrivirent les découvertes qu'ils avoient faites en astronomie sur deux colonnes, l'une en pierre pour résister à l'eau, l'autre en brique pour résister au feu. Le crédule Josephe croyoit avoir vu l'une de ces colonnes.

S'il est permis de douter du récit de cet his-

torien, il n'en est pas de même du fait rapporté dans l'Ecriture Sainte, relativement aux tables de la loi, données par Moïse, de la part de Dieu, aux Hébreux. Ces tables prouvent que l'art de graver sur la pierre des caractères alphabétiques, est très ancien. Je n'assurerai pas, avec S. Epiphane (*Tract. de Gemmis*, tome II, pag. 227 et 333, dans ses Œuvres, édit. du P. Petau. *Parisiis*, 1622, 2 vol. *in-fol.*), que ces *tables*, *écrites du doigt de Dieu*, *étoient de saphir*, mais au moins elles étoient de pierre ou de marbre.

La gravure sur pierres précieuses est également fort ancienne; nous le voyons par l'éphod du grand-prêtre, qui étoit composé de quatorze pierres, sur lesquelles le nom des douze tribus étoit gravé. Les deux principales pierres renfermoient chacune six de ces noms, et les douze autres les contenoient séparément.

Les Chaldéens ont gravé sur des briques leurs observations astronomiques; ils en avoient de sept cent vingt ans, au rapport d'Epigène (voy. *Pline*, liv. VII, chap. V et VI). On voyoit alors des briques qui avoient deux pieds de long sur un de large.

Plutarque, Diogène Laërce (*Vie de* SOLON),

et Aulugelle (*livre II, chap. XII*), rapportent que ce législateur des Athéniens grava d'abord ses lois sur des planches de bois; ce qui les fit nommer *axones*, dit Suidas. Quelques-unes de ces lois étoient, selon Harpocration, gravées aussi sur la pierre. Celles pour lesquelles on employoit la pierre, étoient des lois générales, ou des ordonnances qui regardoient les sacrifices; et les pierres sur lesquelles elles étoient gravées avoient la forme triangulaire; on les nommoit *kyrbeis*, cyrbes. Les lois gravées sur le bois étoient des lois particulières, et l'on nommoit *axes* ou *axones* les planches sur lesquelles on les avoit gravées, et qui avoient la forme carrée. L'écriture dont on chargeoit ces tables, soit en pierre, soit en bois, fut en boustrophédon, c'est-à-dire, que la première ligne alloit de droite à gauche, la seconde de gauche à droite, la troisième de droite à gauche, ainsi de suite, à la manière des sillons que trace un bœuf en labourant; c'est ce que désigne le mot *boustrophédon*. L'abbé Fourmont a donné la copie d'inscriptions de ce genre, qu'il a découvertes dans le temple d'Apollon Amycléen, en Laconie. (Voy. les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et*

*Belles-Lettres*, tome XXIX, *in*-12, pag. 129 et suiv.; voyez encore COURT DE GÉBELIN, *Origine du Langage et de l'Ecriture*, page 471, et planches IX, X et XI; ainsi que la *Nouvelle Diplomatique* des Bénédictins, en 6 *vol. in*-4, tome I, page 608, planche VI.)

Les lois des douze tables, chez les Romains, étoient écrites sur des planches de chêne, suivant Scaliger; ou sur des tables d'ivoire, suivant le texte du jurisconsulte Pomponius (*lib. II de Origine juris*). Il est bien présumable, ou, pour mieux dire, certain qu'elles ont été gravées également sur l'airain; car l'incendie arrivé sous Vespasien fit périr trois mille tables de bronze que l'on conservoit au Capitole, et qui renfermoient les lois, les traités et les autres monumens les plus respectables de l'Empire: certainement les lois des douze tables s'y trouvoient. L'usage du bronze chez les Romains, pour tous ces monuments publics de leur législation et de leur politique, est incontestable. Nous en avons pour témoins irrécusables, l'Ecriture Sainte (*Macc.*, lib. I, cap. VIII et XIV); Cicéron (*de Divinat.*, lib. II); Tite-Live (decad. I, lib. III, et decad. IV, cap. LVII); Pline l'historien (lib. XXXIV, cap. IX); Julius

Obsequens (*de Prodig.*, cap. CXXII); Ovide (*Métam.*, lib. I), etc., etc.

L'antiquité connut l'usage des tables de plomb. Job fait des vœux (cap. XIX, v. 24) pour que ses discours soient gravés sur le plomb ou sur le marbre. On prétend que les *Œuvres d'Hésiode* ne furent d'abord gravées que sur des lames de plomb, que l'on conservoit précieusement dans le temple des Muses, en Béotie (voy. Pausanias, *In Beoticis*, et Baudelot-Dairval, *De l'Utilité des Voyages*). En général, les tables de cuivre et de plomb ont beaucoup servi à conserver la mémoire des alliances, des traités et des lois; on en voit dans l'histoire un grand nombre d'exemples. Quelques auteurs ont prétendu qu'il existoit une sorte de papier de plomb, *charta plumbea* (*Palæogr. græca*, MABILL., page 16); il y a grande apparence que ce papier n'étoit autre chose que des lames de plomb très amincies sous le marteau.

Les tablettes composées de petites planchettes de bois existoient long-temps avant Homère, si l'on en croit Pline (lib. XIII, cap. II), *Pugillarium usum fuisse etiam ante trojana tempora apud Homerum.* Aristophane nomme *sanides*,

des ais sur lesquels on écrivoit les procédures (voyez la comédie des *Guêpes*). Les tablettes étoient ordinairement enduites de cire, et l'on écrivoit dessus avec des stylets de fer, de cuivre ou d'os, dont une des extrémités étoit pointue pour graver les lettres, et l'autre étoit plate pour effacer. Ces tablettes, réunies et attachées ensemble, formoient un livre, nommé *codex* ou *caudex*, tronc, à cause de la ressemblance de ce livre avec un tronc d'arbre scié en plusieurs planches. Varron (lib. III, *de Vitâ pop. rom.*) se sert du mot *codex*, et Sénèque (*de Brevitate vitæ*, cap. XXI) écrit *caudex*. On a vu aussi des tablettes de buis, d'ivoire, de citronnier, et même d'ardoise. On les nommoit indistinctement *tabulæ* ou *ceræ;* le nom de *ceræ* vient de ce qu'on les enduisoit de cire, comme nous l'avons dit. Elles étoient aussi quelquefois enduites de craie ou de plâtre, matières également propres à recevoir toutes sortes d'écriture.

Quand les tablettes n'avoient que deux ais, on les nommoit *diptyques;* on en possède encore dans quelques cabinets curieux.

Les anciens ont aussi écrit sur des feuilles de palmier, et même de certaines mauves, ainsi que

l'assure Pline (lib. XIII, cap. II), et Isidore de Séville (*Origin.*, lib. VI, cap. XII).

Ensuite on employa l'écorce la plus mince et la plus déliée de certains arbres, tels que le tilleul, le frêne, l'érable, le peuplier blanc, l'orme, etc. Les Latins appeloient cette écorce *liber*. Servius s'exprime ainsi : *Liber dicitur interior corticis pars quæ ligno cohæret* (1). Il paroît que l'usage du *liber* a été très fréquent, puisque du nom de cette écorce est venu le terme *livre*, pour exprimer toutes sortes de productions écrites sur des feuilles réunies. Comme on rouloit ces écorces

---

(1) Le savant M. Millin (dans son *Dictionnaire des beaux-arts*, Paris, 1806, 3 *vol. in*-8°.) a parlé du papier fait avec le *liber*, c'est-à-dire, avec les pellicules minces de l'écorce intérieure. « Cette substance, dit-il, appelée par les Grecs *xylochartion*, par les Latins, *charta corticea*, servoit pour y écrire avant l'invention du papyrus, dont elle est d'ailleurs difficile à distinguer, ainsi que le dit Montfaucon dans sa *Palæographie grecque*, à la page 15. Cette grande ressemblance a même fait penser à Maffei, Brisson, Chifflet et quelques autres auteurs, qu'il n'y avoit point de manuscrit sur écorce d'arbre, et qu'on ne se servoit de cette dernière substance que pour en faire des tablettes et d'autres petits objets semblables. La préparation de cette sorte de papier étoit la même que celle du papyrus ; mais celui-ci n'avoit que deux couches l'une sur l'autre, tandis que la *charta corticea* en

pour les transporter avec plus de facilité, on les nomma VOLUMES, du mot latin *volutum*; mais l'écorce devant être nécessairement cassante, surtout quand elle étoit desséchée, il paroît que ce nom se donnoit plus particulièrement aux ouvrages écrits sur des peaux, que l'on pouvoit rouler plus facilement sans inconvénient.

Après le *liber* survint le papyrus, espèce de roseau qui croît sur les bords du Nil. Le tronc de cette plante est composé de plusieurs couches minces, posées l'une sur l'autre, que l'on détachoit, et que l'on séparoit avec une aiguille pour

---

avoit au moins trois à quatre; ce qui, en la rendant plus épaisse, produisoit un autre inconvénient, celui de se casser plus facilement. Les feuillets supérieurs, au reste, qui contiennent l'écriture, se détachent aisément, et il en résulte de grandes lacunes dans les manuscrits sur papier d'écorce. On a observé que presque tous les manuscrits sur cette dernière substance sont écrits en langue latine; ce qui a fait penser que son usage n'a été fréquent que dans les contrées occidentales, où le papyrus étoit rare, et par conséquent précieux. Montfaucon, dans sa *Palæographie*, pag. 15; Mabillon, *De re diplom.*, lib. 1, cap. 8; et Schwartz, dans son ouvrage *De Ornamentis librorum*, p. 14, citent plusieurs manuscrits sur papier d'écorce d'arbre. L'usage de cette substance, comme matière subjective d'écriture, s'est conservé en France, selon Pierre-le-Vénérable, jusqu'au douzième siècle. »

en former des feuilles plus ou moins grandes, et plus ou moins épaisses. Nous avons parlé ailleurs des procédés indiqués par Pline pour fabriquer ce papier, ainsi que de ses différentes espèces. Le papyrus, dont l'origine est très ancienne, subsista jusque vers le dixième siècle en Europe, ainsi que l'atteste Mabillon.

Le linge ou la toile ont été aussi employés par les anciens, comme matières sur lesquelles on pouvoit écrire. Tite-Live (decad. I, lib. IV et X) parle de certains livres de toile, *lintei libri*, qui renfermoient les noms des magistrats, l'histoire de la république, etc.; on les conservoit dans le temple de la déesse *Moneta* pendant les premiers temps de la république romaine. Ces livres étoient assez communs, et l'on s'en servoit dans les cérémonies sacrées. Suidas rapporte qu'à Athènes on écrivoit sur le voile de Minerve les noms de ceux qui avoient été tués en combattant pour la patrie.

Symmaque nous apprend (lib. IV, epist. XXXIV) que de son temps on suivoit encore la coutume ancienne, de faire transcrire sur des volumes de soie les pièces que l'on vouloit conserver précieusement.

La découverte du papier de coton, qui, dit-

on, passa de la Chine aux Indiens, des Indiens aux Persans, des Persans aux Arabes et des Arabes aux peuples de l'Occident, contribua à faire cesser l'usage du papyrus, et à diminuer beaucoup celui du parchemin. Ce ne fut qu'après l'expulsion des Maures de l'Espagne, qu'on commença, dans ce pays, à employer des étoffes de coton pour la fabrication du papier, et à les faire broyer dans des moulins à eau. Le papier de coton a eu différents noms : les Espagnols l'ont d'abord appelé *pergamino di panno ;* quelques auteurs du moyen âge, *charta gossypina* ou *xylina*, parce que le coton est la production d'un arbuste; d'autres, *charta bombycina*, de *bombax*, végétal qui porte une espèce de coton, et que Pline appelle arbre à laine, en parlant de l'isle de Tylos. On l'a encore nommé *charta cotonia, charta damascena,* parce que dans la ville de Damascus ou Damas on en fabriquoit d'une bonne qualité; et enfin *charta serica*, parce qu'on tiroit beaucoup de coton du pays des Sères. On pense que les Grecs ont pu se servir de papier de coton avant le temps où son usage fut répandu dans l'ouest de l'Europe par les Maures de l'Espagne. La connoissance de ce papier passa des

Grecs aux habitants de l'Italie, et par les Vénitiens elle se répandit en Allemagne dans le neuvième siècle, sous le nom de *parchemin grec*.

Enfin parut dans le dix ou onzième siècle le papier de chiffes, si commun aujourd'hui, et qui est fait de vieux linges broyés et réduits en une espèce de bouillie. Nous parlons ailleurs de sa fabrication et de ses différentes espèces; nous parlons aussi des essais que l'on a faits dans les temps modernes pour fabriquer du papier avec toutes sortes de matières végétales, telles que la paille, l'ortie, le houblon, la mousse, le roseau, les différentes espèces de *conferva;* les écorces d'osier, de marsaut, de saule, de peuplier, de chêne, d'orme, de tilleul; la racine de chiendent; le bois de fusain, de coudrier, les feuilles de bardane, de pas-d'âne, de chardon, etc. On fait aussi du papier de soie; mais le papier de chiffes aura toujours la préférence, à raison non-seulement de sa blancheur et de sa solidité, mais du peu de valeur de la matière première employée pour le fabriquer.

---

Telle est la petite notice des principales ma-

tières subjectives de l'écriture, qui ont été en usage chez les anciens et chez les modernes. Si l'on vouloit traiter chaque objet en détail, on en feroit, comme nous l'avons dit, un travail très important. En attendant que quelque érudit s'en occupe, nous avons fixé nos regards sur le parchemin, et nous avons essayé de réunir en peu de pages tous les documents épars dans un grand nombre d'auteurs et dans les volumineuses collections où ils restent ordinairement enfouis. Cet opuscule doit le jour à l'idée que nous avons eue de former une bibliothèque de tous les livres qui, imprimés sur parchemin ou sur vélin, sont parvenus à notre connoissance. Il étoit naturel de parler de la matière, de l'origine et de l'histoire de cette substance avant de donner la description des livres auxquels elle ajoute tant de prix. Nos recherches relatives à ces sortes d'ouvrages ont été longues et pénibles; le travail est terminé, il peut former deux volumes *in*-8. Les circonstances actuelles ne nous permettant pas de le publier sur-le-champ, nous donnons seulement notre Essai sur le parchemin; nous ajouterons cependant à ce discours préliminaire le titre et la préface de notre travail relatif aux ou-

vrages imprimés sur vélin. On y verra les motifs qui nous l'ont fait entreprendre.

*Bibliothèque rare et précieuse, entièrement composée d'ouvrages imprimés sur* VÉLIN (1), *avec des notices bibliographiques, et l'indication des prix auxquels ils ont été portés dans les différentes ventes publiques les plus renommées.*

PRÉFACE DE L'OUVRAGE. — Parmi les monuments typographiques les plus rares et les plus précieux, les ouvrages imprimés sur VÉLIN ont toujours tenu un rang distingué. Ces objets d'un grand luxe ne se trouvent ordinairement que dans les plus riches cabinets, et encore y sont-ils en petit nombre, soit parce qu'ils ont été tirés à peu d'exemplaires, soit parce que rarement on les annonce dans le commerce de la librairie. Comme il n'existe point encore de bibliographie spécialement consacrée à cette sorte

(1) L'expression *peau-vélin* ou *peau de vélin*, adoptée depuis quelque temps dans plusieurs catalogues de vente, est un pléonasme intolérable, car *vélin* signifiant peau de veau préparée d'une certaine façon, écrire peau de vélin est comme si l'on écrivoit peau de peau de veau.

de livres (1), et qu'on est forcé de parcourir un grand nombre d'ouvrages bibliographiques et de

(1) Je trouve, dans le *Catalogue des livres rares de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière*, t. 1, p. 33 des ADDITIONS que « feu M. Gobet, très versé dans la Bibliographie « (mort vers 1783), se proposoit de donner un catalogue « raisonné de plus de mille ouvrages différents, imprimés sur « VÉLIN, et que le public jouiroit du travail de ce jeune bi- « bliographe, si l'abbé Rive n'avoit pas refusé constamment « de lui laisser prendre la note des livres imprimés sur VÉLIN « qui sont dans la bibliothèque du duc de La Vallière. »

Il y a apparence que le travail de M. Gobet a disparu, ou qu'il est tombé entre les mains de personnes qui n'ont pas jugé à propos de lui faire voir le jour. L'abbé Rive a répondu à la note que nous venons d'extraire du catalogue de La Vallière, par les injures les plus absurdes et les plus grossières, selon sa coutume; et il termine cet épanchement de bile, en soutenant (contre la vérité) que M. Gobet ne lui a jamais demandé de faire le relevé des VÉLINS de la bibliothèque en question. (Voyez la *Chasse aux Bibliographes*, p. 477-79.)

Le savant M. Van-Praët s'est aussi occupé des livres imprimés sur VÉLIN; son travail sera sans doute le plus complet qu'on puisse desirer sur cette partie. Il y a six à sept ans qu'il me fit l'honneur de m'en écrire avec cette modestie qui le caractérise; je cessai alors toutes mes recherches sur les VÉLINS, sachant combien il me conviendroit peu d'entrer en lice avec un tel maître. Mais, comme son ouvrage n'a point paru, et qu'au contraire M. T..... m'a annoncé que ce travail très volumineux ne seroit point publié de sitôt, j'ai cru pouvoir accéder à l'invitation que m'ont faite beaucoup de

catalogues, pour avoir une idée de nos richesses en ce genre; j'ai pensé qu'en dirigeant mes recherches de ce côté, et en réunissant tout ce que je pourrois découvrir à ce sujet, j'offrirois aux amateurs un recueil qui leur paroîtroit sans doute curieux, utile et agréable. C'est surtout à ceux qu'un goût épuré entraîne vers les chefs-d'œuvre de la typographie que j'ai destiné cette collection, qui me paroît devoir l'emporter de beaucoup sur toutes les autres bibliographies spéciales. Les principaux avantages qui la distinguent, sont 1°. de traiter d'une quantité d'ouvrages dont les exemplaires, la plupart très peu répandus, ont toujours excité la curiosité des connoisseurs; 2°. de ne présenter que des livres qui presque tous sont du meilleur choix sous le rapport littéraire (1), car il est très rare qu'on ait

---

bibliothécaires et d'amateurs, de continuer mes recherches, et de leur en communiquer le résultat. C'est donc une foible esquisse que je prends la liberté de leur offrir, en attendant le tableau de main de maître qui est encore sur le chevalet.

(1) Les exemplaires sur vélin les plus curieux en éditions modernes dont il ait été donné connoissance au public par des catalogues ou notices bibliographiques, sont, 1°. le RACINE de M. Didot l'aîné, *Paris*, 1801 — 1802, 3 *vol.*

prodigué le luxe du VÉLIN, luxe très dispendieux, à des productions ou mauvaises ou même médiocres; 3°. enfin, de n'offrir que des exemplaires dont le tirage et la correction sont ordinairement très soignés. Cet avantage se fait surtout sentir dans les éditions du quinzième siècle, qui, publiées sur les manuscrits mêmes, sont exemptes des fautes très graves que par la suite

---

*grand in-fol. fig.* Le prix de cet ouvrage imprimé sur papier est de 12 à 1800 fr.; et M. Firmin Didot, qui possède un exemplaire unique sur VÉLIN avec les cinquante-sept dessins originaux, l'a mis en vente, annonçant dans son catalogue qu'on ne recevroit point d'enchère sur ce bel ouvrage au-dessous de TRENTE-DEUX MILLE FRANCS. 2°. Le VIRGILE de M. Didot l'aîné, *Paris*, 1798, *grand in-fol.*, *fig.* Il se vend en papier 7 à 800 fr. On ne devoit point recevoir de mise sur l'exemplaire au-dessous de DOUZE MILLE FRANCS. 3°. La COLLECTION IMPRIMÉE PAR ORDRE DU COMTE D'ARTOIS, *Paris*, *Didot l'aîné*, 1780, 64 *vol. in*-18. Les exemplaires en papier valent 12 à 1500 fr. 4°. l'HOMERE de M. Bodoni, *Parme*, 1807—1808, 3 *vol. grand in-fol.*, présenté à S. M. l'Empereur. Il y en a deux exemplaires sur VÉLIN, et 140 sur papier. 5°. L'ILIADE D'HOMERE, trad. en françois par M. Lebrun, *Paris*, 1809, 2 *vol. in-fol.* Deux exemplaires sur VÉLIN. On pourroit en indiquer beaucoup d'autres d'une très grande importance, mais qui, renfermés dans des bibliothèques d'amateurs, et n'ayant pas été offerts en vente, ne sont connus que de peu de personnes.

l'ignorance ou l'incurie des imprimeurs ou des éditeurs ont multipliées à fur et à mesure que les réimpressions ont eu lieu.

Il est donc difficile de former un catalogue de livres plus beaux, plus riches et plus importants sous tous les rapports. Mais aussi plus un travail de cette nature inspire d'intérêt quant au fond, plus on doit apporter de soins et d'exactitude dans les recherches dont il est l'objet : c'est ce à quoi je me suis particulièrement appliqué. Quoique je sois bien éloigné de donner l'Essai que je présente au public pour un ouvrage complet, j'espère qu'on jugera favorablement de l'étendue de mes recherches par la quantité d'articles que renferme cette Bibliothèque ; et l'on se convaincra de la difficulté de ces recherches, si l'on fait attention que les livres imprimés sur vélin sont les plus disséminés sur la surface du monde littéraire. Combien de cabinets recommandables n'offrent pas dix ouvrages de cette espèce, et quelquefois n'en offrent pas un seul (1) !

---

(1) Que l'on excepte la bibliothèque du duc de La Vallière, qui en renfermoit plus de 300; celles du cardinal de Brienne,

J'ai tâché de donner, autant qu'il m'a été possible, les titres exacts des livres, d'ajouter à la plupart des articles, surtout aux plus intéressants, une notice bibliographique, historique ou littéraire, et d'indiquer souvent le nombre d'exemplaires qui a été tiré sur VÉLIN.

---

Telle est la préface que nous nous proposions de mettre en tête de la Bibliothèque des ouvrages imprimés sur VÉLIN; elle auroit été suivie de l'*Essai sur l'histoire du parchemin et du vélin*, que nous publions aujourd'hui. Cet Essai, dans lequel nous avons tâché d'établir un ordre méthodique, est divisé en sept paragraphes, dont voici la table :

I. De l'étymologie des mots PARCHEMIN et VÉLIN.

II. De la matière et de la texture du PARCHEMIN et du VÉLIN.

III. De l'origine du PARCHEMIN.

IV. De l'usage du PARCHEMIN chez les anciens et dans le moyen âge.

---

de Mac-carthy, de Pinelli, de Pâris, de Golowkin et de deux ou trois autres encore (je ne parle point des bibliothèques publiques); tous les autres cabinets n'en offrent qu'un très petit nombre.

V. Du PARCHEMIN pourpre, et des caractères d'or et d'argent employés dans les manuscrits sur PARCHEMIN de couleur.

VI. Du PARCHEMIN raclé pour substituer une nouvelle écriture à l'ancienne. — De la dimension du PARCHEMIN dans les actes des différents siècles.

VII. De l'usage du PARCHEMIN chez les modernes.

---

# ESSAI

## SUR

# L'HISTOIRE DU PARCHEMIN

## ET DU VÉLIN.

### I°. De l'étymologie du mot parchemin et du mot vélin.

Le mot parchemin vient du latin *pergamenum* ou *pergamena* (*charta*), feuille de Pergame, parce qu'on prétend, comme nous le dirons plus bas, que c'est dans cette ville que fut inventé ou plutôt perfectionné l'apprêt de cette substance, pour la rendre plus propre à recevoir des caractères d'écriture. Cependant il y a apparence que ce nom ne lui a été donné que longtemps après sa découverte. On l'appelle encore *membrana* (*à membro*), non-seulement parce que la peau recouvre les membres de l'animal, mais parce que, dans le temps où le parchemin commença à se perfectionner, on détacha les membranes ou pellicules qui se trouvent entre la chair et la peau de l'animal; on les prépara,

et l'on en fit des feuilles, qu'on devoit naturellement désigner par le mot *membrana*. Par la suite des temps, on a confondu les mots *membrana*, *corium* et *pergamenum*. Nous ajouterons cependant que le mot *membrana* est celui dont se servoient le plus communément les auteurs latins pour désigner le parchemin, et même quelquefois pour indiquer le papyrus. On ne trouve guère le mot *pergamenum* avant le quatrième siècle; l'un des premiers qui s'en soit servi, est le moine Tatton. Voici ce qu'en dit Mabillon, *Diplom.*, p. 31 : *Hæsit tamen membranis pergameni nomen, de quo Tatto monachus in epistola ad Otkerum seu Otkarium episcopum maguntiacensem, quæ est* CXIV *inter Bonifacianas :* mittite mihi de pergameno bono ad unum lectionarium scribendum et ad unum missalem gregorianum. *Est ipse Tatto monachus augiensis cujus extat epistola ad Sancti-Gallenses, in appendice primâ nostri sæculi quarti.*

Comme les anciens employoient différentes sortes de peaux pour fabriquer le parchemin, on trouve dans les auteurs différentes épithètes ajoutées au mot *membranæ*, pour caractériser chaque espèce de parchemin : c'est ainsi qu'on rencontre souvent les expressions *membranæ caprinæ, agninæ, ovillæ, vitulinæ, hædinæ.*

Le mot VÉLIN tire son origine du nom de l'ani-

mal dont la peau sert à le fabriquer, *vitulus* (veau); mais on le rend en latin par *levior membrana*, parce qu'il est plus fin que le parchemin. Hérodote parle du parchemin sous le nom de *diphthères*, quoique les diphthères se puissent entendre non-seulement du parchemin, mais aussi d'autres peaux plus épaisses. Il paroît que l'étymologie ou plutôt la dénomination *pergamena* a prévalu chez les principaux peuples de l'Europe; car l'on dit en allemand *pergament*, en anglois *parchment*, en italien *pergamena* ou *carta-pecora*, en espagnol *pergamino*, et en hollandois *parckament*. Dans le moyen âge, on a employé quelquefois les mots *pergamentum* et *pergamerium*, mais cela tient à la corruption de ces temps de barbarie. Voyez le GLOSSAIRE de Ducange.

## II°. DE LA MATIÈRE ET DE LA TEXTURE DU PARCHEMIN ET DU VÉLIN.

LE parchemin ordinaire se fait avec la peau de mouton, de brebis ou d'agneau; la peau de brebis est plus estimée que celle de mouton, et celle d'agneau, par sa blancheur et par sa finesse, est plus recherchée que les deux précédentes. Le parchemin vierge est celui que l'on fabrique avec des peaux d'agneaux ou de chevreaux avor-

tés (1); il imite très bien la qualité du vélin. Les peaux de veaux et les peaux de chèvres, préparées en parchemin, ne s'emploient que pour les tambours; celles de loups sont encore préférables pour ce dernier usage, et celles d'ânes servent pour les timbales. On couvre les livres d'église et l'on fait des cribles avec les peaux de porcs, préparées en façon de parchemin.

Le vélin diffère du parchemin ordinaire, par la nature de la peau, par son poli, par sa blancheur éclatante, et surtout par sa finesse, qui lui donne une demi-transparence beaucoup plus belle que celle du parchemin. On emploie pour sa fabrication la peau de veau; mais il faut que l'animal n'ait pas plus de six semaines : s'il excède cet âge, sa peau est trop forte pour le vélin, et alors on le destine aux usages de la tannerie. Plus le veau est jeune, plus le vélin est fin. Les veaux blancs sont préférables aux rouges, et les rouges aux noirs. Le vélin le plus beau et le plus recherché, est celui qui est fait de la peau du fœtus, lorsqu'à la boucherie on a tué une vache pleine.

---

(1) Le peuple crédule et superstitieux s'imagine que le parchemin vierge est fait de la coiffe dans laquelle sont enveloppés les enfans dans le sein de leur mère. Cette erreur n'a pas besoin d'être réfutée.

Le vélin est beaucoup plus cher que le parchemin, parce qu'il est plus difficile à travailler, plus blanc, moins sujet à jaunir avec le temps, plus uni et plus clair. Les imprimeurs s'en servent pour certains exemplaires de grand luxe, mais les peintres en font un usage beaucoup plus habituel.

La peau avec laquelle on fabrique le parchemin est un tissu particulier, formé de fibres aponévrotiques qui s'entrelacent les unes dans les autres; c'est cet entrelacement qui donne à la peau la facilité de s'étendre en tous sens avec une extrême souplesse, et de se prêter dans le sujet vivant à toutes les inflexions des muscles. Les impressions de la chaleur et du froid peuvent, en resserrant les mailles du tissu, fermer les pores de la peau. Il est aussi reconnu qu'il y a plusieurs couches de fibres entrelacées. M. Morand, célèbre anatomiste, qui a fait un mémoire sur la texture du parchemin, s'est convaincu de l'entrelacement des fibres et de la pluralité des couches, par différentes observations sur du parchemin crispé par le feu. Il eut occasion d'examiner un titre sauvé de l'incendie de la chambre des comptes; ce titre, écrit sur parchemin, avoit pris par la chaleur une forme singulière. Le bord du côté où commençoient les lignes de l'écriture s'étoit raccourci par l'action du feu, tandis que,

du côté droit, il étoit resté dans sa grandeur naturelle. Le côté gauche étoit plus court d'un grand tiers, les lettres en étoient raccourcies et les lignes rapprochées de près de moitié; mais la réduction des lettres, des mots et des lignes s'étoit faite dans une telle proportion, qu'il sembloit que l'écriture en fût plus lisible. Il est donc clair que les fibres extérieures s'étoient boursoufflées, et que les intérieures s'étoient froncées; de sorte que le tissu de celles-ci étoit devenu moins long, moins large, et par conséquent plus épais. M. Morand acquit encore par la macération une autre preuve de l'entrelacement des fibres et de la pluralité des couches. Il fit macérer dans l'eau des morceaux de parchemin qui auparavant avoient été crispés par le feu. Cette macération lui fit connoître qu'il y a dans le parchemin deux couches très distinctes, dont l'intervalle est occupé par une substance plus molle qui paroît gonflée, et qui se détache aisément des deux lames dont elle est couverte. On arrache même une couche de dessus le parchemin ordinaire, en le déchirant. M. Morand est d'avis que, par de semblables macérations, on peut rendre aux fibres crispées par le feu, à peu près la même étendue qu'elles avoient auparavant.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de la fabrication moderne du parchemin; ce seroit

trop nous écarter de notre plan. Il suffit de dire que le parchemin ordinaire est une peau de mouton passée à la chaux, écharnée, raturée, adoucie à la pierre ponce, et que ses principales qualités sont la blancheur, la finesse, la roideur, et surtout d'être bien dégraissée. Quant à la fabrication de cette substance chez les anciens, on l'ignore; mais ce que l'on trouve dans le vénérable Hildebert (*sermo XV*, *col.* 733; voyez ses Œuvres, *Parisiis*, 1708, *in-fol.*), peut en donner une légère idée: « *Scitis quid scriptor solet facere. Primo cum rasorio incipit pergamenum purgare de pinguedine, et sordes magnas auferre; deindè cum pumice pilos et nervos omninò abstergere. Quod si non faceret, littera imposita nec valeret, nec diù durare posset. Posteà regulam apponit ut ordinem in scribendo servare possit.* J'avoue que ce passage me paroît ne pas regarder tout-à-fait l'art du corroyeur, mais seulement l'art du calligraphe, qui polissoit le parchemin brut lorsqu'il sortoit des mains du corroyeur. Il est vrai que ces mots *pinguedine* et *magnas sordes* prouvent que le parchemin étoit extrêmement grossier lorsqu'on le livroit aux copistes ou calligraphes.

Terminons ce paragraphe par dire que les anciens faisoient une distinction entre le parchemin et le cuir, sur lequel on écrivoit égale-

ment. Mabillon expose cette différence, d'après plusieurs auteurs, avec une telle clarté, dans sa *Diplomatique*, page 32, que je vais rapporter littéralement ce passage : « *Differre verò membranas à corio docet Allatius in eruditis animadversionibus ad fragmenta etrusca num : LXIII. Membrana siquidem ex oviná pelle pilis abrasis, vel calce aut aliá temperaturá amissis; et interiore parte, quá carnem operit, in subtilissima folia tenuata est. Corium uti est ab animalibus extractum, cum mole illá fungosá, pilis tantùm detractis, eá parte quá pilos excussit, litteras accipit. Hæc ferè Allatius, qui volumina ex corio in Italiæ, Germaniæ ac Græciæ bibliothecis ab se visa testatur : et Petrarcha* (1) *in coriaceá veste aliquando scribebat. Hanc porrò membranarum à*

(1) Pétrarque n'écrivoit sur sa veste de cuir que dans quelques circonstances où il craignoit de perdre ses pensées; alors il les inscrivoit sur sa veste à mesure qu'elles se présentoient. Cette veste pleine d'écriture, et couverte de ratures, étoit encore, en 1527, conservée et respectée comme un monument précieux de littérature par Jacques Sadolet, Jean Casa et Louis Bucatello, noms fameux dans la république des lettres. Ce trait de Pétrarque n'est pas le seul où il soit question d'écriture sur des vêtements : la vénération que l'on avoit pour les livres de St. Athanase faisoit dire à un abbé (*Prat. Spirit.* cap. 40), qu'au défaut de papier il faudroit les écrire sur ses habits.

*corio distinctionem confirmat Ulpianus, asserens librorum appellatione* contineri omnia volumina, sive in charta, sive in membrana sint. Sed etsi in philyra et in tilia, ut nonnulli faciunt, aut in quo alio corio, idem erit dicendum. Quid si in codicibus sint membraneis, seu chartaceis, vel etiam eboreis, vel alterius materiæ, vel ceratis tabellis, etc., *ubi membranam à corio manifestè distinguit.* » Il me semble que, dans cette dernière citation, Mabillon s'est trompé; Ulpien n'y distingue pas le parchemin du cuir; au contraire, il entend par ce dernier la peau de certaines plantes, aussi bien que celle des animaux; *sed etsi in philyra et in tilia..... aut in quo alio corio.* On voit également, par plusieurs passages de Pline, que l'écorce des arbres étoit aussi désignée par le mot *corium.*

## III°. De l'origine du parchemin.

Quoique la plupart des auteurs qui parlent du parchemin en attribuent l'invention à Eumènes, roi de Pergame (sans doute d'après l'étymologie du mot), il paroît démontré que l'usage en est beaucoup plus ancien, et que son origine se perd dans la nuit des temps. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer par ordre chronologique les auteurs qui en ont parlé, ou plutôt les

faits qu'ils ont énoncés; on verra que long-temps avant Eumènes, le parchemin étoit employé comme matière subjective de l'écriture dans la haute Asie.

Que l'on consulte d'abord la Bible; quoique le mot parchemin n'y soit pas proprement exprimé, on trouvera, dans une infinité de passages de l'Ancien Testament, qu'il est question de rouleaux qui ne pouvoient être écrits que sur des peaux ou sur des rouleaux d'écorce; car ces sortes de rouleaux datent de la plus haute antiquité. La copie authentique de la loi que Hilkija trouva dans le temple (*Reg.*, lib. II, cap. 22; lib. II, cap. 34), et qu'il envoya au roi Ezéchias, étoit sans doute en parchemin, puisqu'elle avoit duré depuis Moïse jusqu'alors, c'est-à-dire, un espace de huit cent trente ans à peu près. Les Rabbins, et plusieurs commentateurs, sont d'avis que Moïse se servit de parchemin ou de papier d'Egypte. Dom Calmet n'est point de cette opinion; il dit que Moïse n'a pu écrire que sur la pierre ou sur le bois: cependant il convient que dans la Vulgate du Pentateuque, on rencontre souvent le mot *volumen*, qui ne peut exprimer qu'un rouleau; il est vrai que le texte hébreu porte le mot *sepher*, qui a été traduit en latin par *volumen*, et en grec par *axones*; et *sepher* signifie *livre composé de tablettes*, comme, par

*axones*, on entend des *tables sur lesquelles on gravoit les lois*. Mais *sepher* et *axones* ont pu être employés pour exprimer toutes sortes de livres, soit en tablettes, soit en rouleaux. Ce qui prouve que les rouleaux sont très anciens, est ce passage de Job (ch. XXXI, v. 35) : *Quis mihi tribuat ut.... librum scribat...., et in humero meo portem illum, et circumdem illum quasi* CORONAM *mihi?* Ce *coronam* annonce assez clairement la forme d'un livre qu'on peut rouler. Nous pourrions citer encore beaucoup de versets de l'Ancien Testament, qui prouveroient que les rouleaux étoient fort en usage chez les Hébreux; nous nous contenterons d'en indiquer les plus marquants : voyez Psal. XXXIX, v. 9; — *Jerem.*, cap. XXXVI; — *Ezech.*, cap. II, v. 9; — *Zachar.*, cap. V, v. 1 et 2; — *Macc.*, lib. I, cap. III, v. 48; — etc. On objectera peut-être que rien n'annonce que ces rouleaux étoient en parchemin, qu'ils pouvoient être en *biblos* ou *papyrus;* cependant ce passage du psaume CIII, v. 3, *extendens cœlum sicut pellem*, annonce que les peaux étoient déjà fort en usage. On trouve aussi dans *Tobie*, cap. VII, v. 16, et dans *Esdras*, lib. IV, cap. XV, v. 2, le terme *charta*, qui signifie quelquefois *parchemin* aussi bien que *papyrus;* j'avoue que dans le grec de *Tobie* il est dit *biblion* au lieu de *charta*. Saint Paul est de tous les auteurs sacrés celui qui a

exprimé positivement le mot parchemin (epist. II, *Timoth.*, cap. IV, v. 13) : *Affer tecum et libros, maximè autem membranas.*

Malgré qu'il soit difficile de déterminer de quelle matière étoient composés les livres des Hébreux, d'après les mots employés par les auteurs sacrés, et même d'en déterminer la forme, car il est naturel de croire que *sepher*, *megillath*, *axones*, *volumen*, *liber*, *charta*, *biblion*, etc., signifioient toutes espèces de livres composés de différentes matières, je pense que l'usage d'écrire sur des peaux étoit déjà établi du temps de Moïse, tout en convenant cependant que l'on se servoit aussi du biblos, et même que l'usage de la pierre et du bois pouvoit être plus répandu que celui des deux autres matières. Montfaucon est d'avis que les peaux passées ont été en usage dans la plus haute antiquité, mais que cet usage étoit rare; puis il ajoute que les juifs s'en servoient pour y écrire ou la loi, ou d'autres livres de l'Ecriture Sainte, etc., mais principalement le livre d'Esther, qui s'appelle à cause de cela *megillath Esther*, le volume d'Esther (1). Nous trou-

(1) « Ce mot *volume*, continue Montfaucon, qui veut dire *rouleau*, vient de ce qu'on rouloit anciennement ces feuilles ou ces cuirs passés. On en voit encore deux à Bologne, l'un chez les Dominicains, qui contient la loi, et l'autre chez les

vons ailleurs que les anciens juifs réunissoient les différens morceaux de leurs rouleaux avec tant d'art, qu'on ne pouvoit apercevoir les jointures. Ce fut, selon Josephe (*Ant. jud.*, liv. XII, ch. II), un sujet d'admiration pour Ptolémée-Philadelphe, lorsque (vers l'an 277 avant J. C.) les soixante-dix vieillards envoyés par le grand-prêtre Eléazar déplièrent en sa présence les rouleaux

---

chanoines réguliers, qui contient le livre d'Esther. Léon Allatius en cite deux de la bibliothèque vaticane; il y en a encore un ou deux à la bibliothèque du Roi (*). L'autre sorte de peau préparée, que nous appelons parchemin ou vélin, est d'un très ancien usage.... Tous les savants en conviennent. Ces sortes de feuilles à écrire sont celles qui se conservent le plus long-temps. Les livres du quatrième et du cinquième siècle, qui nous restent, sont écrits en parchemin. Tel est le *Virgile* du Vatican, le *Térence* de Florence, quelques feuilles de la *Bible* de Colbert, et quelques autres de la bibliothèque du Roi. Isidore pense que les feuilles à écrire, faites avec le *liber*, petite peau déliée qui se trouve entre l'écorce des arbres et le bois, ont été en usage avant le parchemin; ce qu'on a peine à croire, le parchemin étant si ancien qu'on ne peut en trouver l'origine ». (V. Montfaucon, *Antiq. expliq.* t. III, pag. 330-331).

(*) Nous citons un plus grand nombre de rouleaux dans l'*Essai de curiosités bibliographiques*, pag. XXV—XXVIIJ. On peut encore consulter sur cet objet la *Nouvelle diplomatique* des Bénédictins, et beaucoup d'autres ouvrages qui ont paru sur la même matière dans le dernier siècle.

où la loi de Dieu étoit écrite en lettres d'or. Le roi fut surpris de la finesse de la peau sur laquelle on avoit écrit cette copie de la loi. Cela prouve les progrès qu'à cette époque on avoit déjà faits dans l'art de préparer le parchemin. Il y a apparence que la loi étoit écrite sur de véritables membranes, ou sur une espèce de vélin. On connoît l'histoire de cette fameuse version des Septante. Prideaux démontre, 1°. que la loi seule fut traduite en grec du temps de Ptolémée-Philadelphe; il s'appuie du témoignage d'Aristée, d'Aristobule, de Philon et de Josephe; 2°. que ce fut à Alexandrie que se fit cette version; 3°. qu'elle fut faite à plusieurs reprises, et par des personnes différentes. Mais cet objet est étranger à la matière que nous traitons; d'ailleurs, nous en parlons très amplement dans un autre ouvrage. Revenons aux auteurs anciens qui ont fait mention du parchemin.

Hérodote, le père de l'histoire, dit expressément (liv. v, Terpsichore) : « Les Ioniens appellent aussi, par une ancienne coutume, les livres, des *diphthères*, parce qu'autrefois, dans le temps que le biblos étoit rare, on écrivoit sur des peaux de chèvre et de mouton; et encore à présent, il y a beaucoup de Barbares qui écrivent sur ces sortes de peaux. » Ce témoignage prouve incontestablement l'ancienneté du parchemin.

Diodore de Sicile (liv. II) rapporte que « les anciens Perses écrivoient leurs registres, c'est-à-dire, les annales de leur nation sur des peaux. »

Un passage de Pline (liv. XIII, ch. XI) semble encore confirmer le récit de Diodore. « Il n'y a pas long-temps, dit-il, qu'on a découvert qu'il croît du papyrus dans l'Euphrate, aux environs de Babylone, et qu'on peut en faire du papier pareil à celui d'Egypte : cependant, ajoute-t-il, les Parthes aiment encore mieux aujourd'hui écrire sur des peaux ». Ces derniers mots ne laissent aucun doute sur l'ancienne habitude où ces peuples étoient d'employer du parchemin. Il est vrai que Pline se sert de *vestibus*, et non pas de *membranis : Et tamen adhuc malunt Parthi* vestibus *litteras intexere*, et qu'on pourroit rendre ce passage comme l'a fait M. Guéroult : *Et toutefois les Parthes préfèrent encore aujourd'hui broder les lettres sur des étoffes.* Mais est-il présumable que les Parthes écrivoient continuellement en lettres brodées sur des étoffes ? En rapprochant le passage précédent de Diodore de celui de Pline, je me range de l'avis de ceux qui ont entendu par *vestibus* des *peaux*, malgré le *litteras intexere* qui paroît convenablement bien rendu par *broder*.

Dans le même livre XIII de Pline on trouve

encore un passage qui a fait attribuer à Eumènes la découverte du parchemin : *Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi et Eumenis, supprimente chartas Ptolemæo, Varro membranas Pergami tradidit repertas. Posteà promiscuè patuit usus rei qua constat immortalitas hominum.* Nous dirons plus bas que le mot *repertas* ne peut guère s'entendre que de la perfection donnée au parchemin.

Cet Eumènes dont parle Pline, est appelé par d'autres ATTALUS. Saint Jérôme dit dans une épître à Chromatius, à Jovinus et à Eusèbe, où il se plaint de ne recevoir que rarement de leurs lettres : *Chartam defuisse non puto, AEgypto ministrante commercia : et si alicubi Ptolemæus maria clausisset, tamen* rex Attalus *membranas à Pergamo miserat ut penuria chartæ pellibus pensaretur. Unde et pergamenarum nomen ad hunc usque diem, tradente sibi invicem posteritate, servatum est.* Pitiscus, qui cite une partie de ce passage dans son *Diction. ant. rom.*, tom. III, p. 63, au mot PERGAMENUM, ajoute qu'il n'est pas étonnant que saint Jérôme appelle ATTALUS celui que Pline appelle EUMÈNES : *Nam similiter appellat AElianus; nempè quia ut reges Parthorum Arsacidæ, Philistæorum Abimelech, Syriæ ac Damasci Benhadad, AEgyptiorum Ptolemæi*, etc., *sic Pergameni reges Attali.*. C'est ainsi

qu'en France nous disons les Valois, les Bourbons, pour désigner nos rois des deux dernières branches.

Mais Pitiscus ne nous dit pas quel est cet Eumènes que Pline et saint Jérôme ne désignent point. M. Bonamy, dans sa *Dissertation historique sur la Bibliothèque d'Alexandrie*, expose que « Scaliger s'est trompé à l'égard d'Eumènes, fondateur de la bibliothèque de Pergame. Cet Eumènes, que Pline ne désigne point, n'est pas Eumènes, neveu de Philétère; mais c'est, selon Strabon, Eumènes, fils d'Attalus I, qui commença à régner la septième année de Ptolémée-Epiphanes. Or il est certain qu'il y avoit à Alexandrie une bibliothèque avant la septième année de Ptolémée-Epiphanes. Aussi Pline ne parle-t-il point de l'établissement d'une bibliothèque, mais seulement de l'émulation qui régnoit entre Ptolémée et Eumènes pour augmenter le nombre de leurs livres; émulation qui donna lieu à l'invention du parchemin, parce que Ptolémée avoit défendu de transporter le papier hors de l'Egypte ». Voyez *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, *in*-4, tome IX, page 398.

D'après cet exposé de M. Bonamy, il est démontré ou du moins très présumable qu'Eumènes, fils d'Attalus I, est celui qui introduisit ou plutôt rendit très commun l'usage du parchemin à

Pergame (1), lorsque Ptolémée-Epiphanes eut défendu la sortie du papier d'Egypte (2). C'est l'opinion de Juste-Lipse, dans son *Traité des Bibliothèques*, chap. IV (3). On voit, par le passage de Pline, que cette défense eut sa source dans la jalousie inspirée au roi d'Egypte, par l'accroissement que prenoit la bibliothèque royale de Pergame. Ptolémée crut par-là ôter à Eumènes le moyen de faire copier les manuscrits dont il formoit sa bibliothèque. Ce moyen auroit réussi dans le cas où, sous le règne d'Eumènes, on n'eût pas imaginé, je ne dis pas d'inventer, mais de perfectionner un art par le moyen duquel on pouvoit suppléer au papyrus, c'est-à-dire, l'art de passer et de préparer les peaux d'animaux, pour pouvoir s'en servir plus facilement et plus

---

(1) Pergame étoit une ville située dans l'Asie mineure, vis-à-vis de l'isle de Lesbos : elle existe encore aujourd'hui sous le nom de *Pergamo*, sur la rivière de Girmasti, et est célèbre par la naissance de Galien.

(2) Eumènes, fils d'Attalus, a régné depuis l'an 241 avant Jésus-Christ jusqu'en 197. Cet Eumènes est le second du nom. Ptolémée-Épiphanes, successeur de Philopator, a régné depuis l'an 221 jusqu'à 204.

(3) J'ai traduit en françois ce traité de Juste-Lipse, qu'il a composé dans un latin très serré. Cette traduction se trouve en tête du *Manuel Bibliographique*, *Paris*, 1800, 1 *vol. in*-8.

commodément comme matière subjective de l'écriture. Il paroît que le parchemin étoit très grossier auparavant, et qu'à Pergame on en aura fait une espèce de vélin, pour le rendre plus propre à l'écriture.

Comme alors la privation totale du papyrus mit dans la plus grande activité la fabrication du parchemin mieux préparé; et, comme on en vit sortir une quantité considérable des manufactures de Pergame, on a regardé cette ville comme le berceau de cet art, et par la suite on a donné le nom de *pergamenum* ou *pergamena charta* à ce parchemin.

On attribue l'art de préparer le vélin à Cratès le grammairien, contemporain d'Eumènes, et son ambassadeur à Rome. Suétone dit qu'il y arriva l'année de la mort d'Ennius; mais cette assertion est dépourvue de fondement.

On croit que l'on faisoit à Pergame des livres de deux espèces; les uns en rouleaux, composés de plusieurs feuilles cousues ensemble, et alors on n'écrivoit que d'un côté; les autres en carré, et écrits des deux côtés comme sont nos livres.

On peut conclure de tout ce que nous venons d'exposer, que le parchemin, ou, pour mieux dire, les peaux d'animaux préparées, étoient en usage long-temps avant Eumènes, même comme

matière subjective de l'écriture (1); mais qu'on les a perfectionnées à Pergame pour les rendre plus propres à recevoir des caractères, et que la consommation considérable qui s'en est faite dans cette ville lui a fait attribuer l'honneur de les avoir inventées. Nous le répétons encore une fois, il n'y a aucun doute que ce mot *inventé* ne porte sur la perfection du parchemin, et non sur son invention proprement dite.

---

(1) Voici un passage tiré d'une notice sur le papyrus, qui confirme cette vérité. « Il (Eumènes) essaya de perfectionner la préparation du parchemin dont les Ioniens faisoient usage depuis long-temps, à cause de la rareté du papier; car, quelque chose qu'on puisse dire d'après la ressemblance des noms, il n'en est pas moins certain que l'usage d'écrire sur les peaux ou sur le parchemin, étoit connu long-temps avant la formation des états dans la Grèce, et même avant que la Grèce fût habitée. Nous savons que les Israélites s'en servoient dès les premiers âges; et nous voyons, dans l'historien Josephe, que les anciens du peuple hébreu portèrent, par l'ordre du grand-prêtre à Ptolémée Philadelphe, une copie de la loi écrite en lettres d'or sur des peaux qui étoient collées avec tant d'art, qu'on ne pouvoit pas distinguer les joints ». (Voyez le tome IX du *Voyage de James Bruce aux Sources du Nil*, trad. par M. Castéra. Paris, 1791, 10 *vol. in*-8. *et atlas in*-4.)

## IV°. De l'usage du parchemin chez les anciens et dans le moyen age.

Quoique la découverte dont on fait honneur à Pergame ait dû considérablement multiplier le parchemin, il est présumable que le papyrus étoit d'un usage plus commun chez les Grecs et chez les Romains pour les écritures ordinaires, soit à raison de la cherté du parchemin, soit à raison de la facilité de se procurer du papyrus. Cependant il paroît qu'on se servoit assez fréquemment du parchemin, surtout pour les ouvrages les plus estimés, et même qu'on en préparoit de très fin; car Cicéron (au rapport de Pline, liv. VII, ch. XXI) dit avoir vu le poëme de l'*Iliade* entier, écrit sur cette substance, et renfermé dans une noix; chose assez difficile à croire.

Nous avons à regretter que les auteurs grecs qui ont existé depuis Eumènes jusqu'au moyen âge, ne nous aient point ou presque point laissé de renseignemens sur l'emploi que l'on faisoit du parchemin dans leur pays pendant cet intervalle; mais il est bien présumable que la découverte de Pergame, suite de l'interdiction du papyrus, en a d'abord rendu l'usage plus fréquent dans la Grèce, et qu'ensuite il s'est répandu à

Rome et en Egypte. Nul doute que, sur la fin de la république romaine, il ne fût commun dans la capitale du monde. Le nombre des bibliothèques, tant publiques que particulières, qui y existoient alors, annonce suffisamment que les livres qui les composoient étoient écrits sur les différentes substances d'un usage ordinaire, telles que le papyrus et le parchemin. Cicéron, dans une épître à Atticus (la 8e du liv. IV), parle de sa bibliothèque qui a été mise en ordre par Tyrannion; il la regarde comme l'ame de sa maison; il demande à Atticus deux de ses esclaves qui passoient pour bons relieurs. Cette bibliothèque, qui devoit être aussi remarquable par le luxe que par le choix des ouvrages, renfermoit sans doute beaucoup de livres écrits sur parchemin.

Horace commence ainsi la troisième satire du second livre :

*Si rarò scribes ut toto non quater anno*
*Membranam poscas.....*

On voit qu'il parle-là du parchemin comme d'une matière dont on se servoit communément. Le père Sanadon traduit *membranam* par *papier;* mais dans la note relative à ce mot il dit : « Les anciens écrivoient quelquefois sur des peaux d'animaux préparées, c'est-à-dire, sur parche-

min. La peau s'appelle *membrana*, parce qu'elle enveloppe les membres. » Il est évident, par cette note, que Sanadon, en se servant du mot *papier* dans sa traduction, en a fait un terme générique pour exprimer toute substance propre à écrire. Il auroit pu insister davantage sur l'usage que les Romains faisoient du parchemin dans le siècle d'Auguste. (Voyez sa traduction d'Horace.)

Du temps de Martial, les livres écrits sur parchemin étoient plus communs que du temps d'Horace; du moins il en cite un certain nombre qui le donnent à penser; et les épigrammes suivantes, tirées du livre XIV, prouvent qu'on employoit, comme nous l'avons dit, le parchemin surtout pour les livres de choix:

HOMERUS IN MEMBRANIS.

*Ilias et Priami regnis inimicus Ulysses*
*Multiplici pariter condita pelle latent.* 182.

VIRGILIUS IN MEMBRANA.

*Quam brevis immensum cepit membrana Maronem!*
*Ipsius vultus prima tabella gerit.* 184.

CICERO IN MEMBRANIS.

*Si comes ista tibi fuerit membrana, putato*
*Carpere te longas cum Cicerone vias.* 186.

LIVIUS IN MEMBRANIS.

*Pellibus exiguis arctatur Livius ingens*
*Quem mea non totum bibliotheca capit.* 188.

OVIDII METAMORPHOSIS IN MEMBRANIS.

*Hæc tibi multiplici quæ structa est massa tabellâ,*
*Carmina Nasonis quinque decemque gerit.* 190.

Martial consacre encore des épigrammes à Properce, à Salluste, à Tibulle, à Lucain et à Catulle; mais ni le titre ni le contenu de ces épigrammes ne parlent de la matière sur laquelle les ouvrages de ces auteurs ont été écrits. Cependant il est bien présumable qu'on en avoit multiplié des copies sur parchemin, ainsi que d'une grande quantité d'autres auteurs qui n'ont pas survécu à l'injure des siècles, quoique le parchemin par sa solidité l'emporte infiniment sur le papyrus (1).

Quintilien (*liv.* x, *ch.* 4) conseille de préférer pour l'écriture, lorsqu'on compose, les tablettes

---

(1) On lit, dans la *Nouvelle Diplomatique* des Bénédictins, que « le papier d'Egypte étant fragile, on lui préféroit le parchemin pour écrire les livres. St. Basile, dans sa lettre 395 à St. Amphiloque, s'excuse de ne lui avoir pas envoyé son *Traité du St. Esprit*, parce qu'on lui a dit qu'il le vouloit écrit sur du parchemin. St. Optat dit que l'antiquité du parchemin sur lequel les actes du concile d'Antioche de l'an 305 étoient écrits, en faisoit voir la vérité. »

Quoique nous ayons des monuments en papyrus qui datent de 1200 à 1500 ans, il n'est pas moins vrai que c'est une substance fragile et cassante; aussi il arrivoit souvent

de cire au parchemin : *Illa quoque minora (sed nihil in studiis parvum est) non sunt transeunda, scribi optimè ceris in quibus facillima est ratio delendi : nisi fortè visus infirmior membranarum potius usum exigat : quæ ut juvant aciem, ita crebrâ relatione, quoad intinguntur calami, morantur manum, et cogitationis impetum frangunt.* « Rien n'est à négliger de ce qui regarde les études; je n'omettrai donc pas quelques détails, quoique peu importants : par exemple, la meilleure manière d'écrire est sur la cire, parce qu'on efface plus aisément ; à moins cependant que la foiblesse de la vue n'exige que l'on se serve plutôt du parchemin, qui à la vérité soulage la vue, mais qui aussi, par la fréquente nécessité où l'on est de tremper le calamus (la plume) dans l'encre, retarde la main, et seconde mal la vivacité du

---

que, pour le soutenir, on entremêloit les feuilles du papyrus de feuilles de parchemin sur lesquelles l'écriture étoit continuée. Il existoit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une partie des Epîtres de St. Augustin écrites ainsi. On donne à ce MANUSCRIT près de 1200 ans. Les lettres y sont encore en bon état, et l'encre a conservé sa noirceur. J'ai vu plusieurs manuscrits, mais plus modernes, ainsi disposés ; les feuilles de papier (de chiffons) et de parchemin étoient entremêlées. M. Bruand de Besançon en possède un de cette espèce, qu'il m'a communiqué, et qui m'a paru précieux.

génie. » Ce passage indique que les anciens ne se servoient pas du calamus aussi facilement que nous nous servons de la plume. Je dis calamus (1), car alors on n'écrivoit pas avec des plu-

(1) Le *calamus* est très ancien, puisque David (Ps. 44) compare sa langue au *calamus* d'un écrivain qui écrit rapidement : *Lingua mea* calamus *scribæ velociter scribentis.* Aquila interprète le mot *calamus* par *jonc.* St. Jean, dans sa 3e Epître, dit à Caius : Je n'ai point voulu vous écrire avec l'encre et la plume, *nolui per atramentum et* calamum *scribere tibi.* Clément d'Alexandrie, qui vivoit dans le premier siècle de l'Eglise, parle de l'écritoire, du jonc, de la plume, des copistes : *Deinde autem sacrorum scriba procedit habens pennas super capite, librum in manibus, vasculum in quo atramentum scriptorium et juncum.* Clem. Alex. *lib. VI.* L'Egypte produisoit beaucoup de ces joncs ou roseaux, car Martial (*liv. XIV, épig.* 34) dit :

*Dat chartis habiles calamos memphitica tellus.*

Perse (*Satire III*) décrit les défauts du *calamus*, qu'il qualifie *nodosa arundo.* Les Grecs, dans le moyen âge, continuèrent à se servir de cannes qu'ils tiroient de la Perse, et encore aujourd'hui les Orientaux grecs, turcs, persans, et même jusqu'aux Chinois, en font le même usage. Les plumes tirées des oiseaux, tels que les oies, les cygnes, les paons, les grues, etc., remontent très haut ; on pourroit déjà les croire en usage du temps de Juvénal, si l'on prend à la lettre ce vers de sa IVe Satire :

*Anxia præcipiti venisset epistola* pennâ.

On assure que Théodoric, roi des Ostrogoths, se servoit d'une plume pour souscrire les quatre premières lettres de

mes d'oiseaux, mais avec un léger roseau; et l'encre (1) étoit plus épaisse que la nôtre. On peut aussi conjecturer du même passage que l'on

---

son nom. Mais il paroît qu'au 7e siècle les plumes étoient communes. Isidore de Séville rapporte que les instruments des écrivains étoient la canne et la plume; que la canne étoit tirée d'un arbre, et la plume d'un oiseau, et qu'on la fendoit en deux pour écrire. On croit que l'on se servoit de la canne pour former les lettres onciales et les majuscules, et de la plume pour les petits caractères. Deux anciens manuscrits cités par Mabillon (*de re Diplom.*, suppl. cap. II, n° 8) présentent des peintures où les personnages tiennent des plumes. L'un, qui étoit à l'abbaye de Hautvilliers, et qui remonte à Louis le Débonnaire, représente les portraits des évangélistes tenant des plumes à la main; et l'autre, qui est du dixième siècle, et qui existoit dans l'abbaye de Saint-Amand, offroit dans la même attitude Baudemond, ancien écrivain de la vie de St. Amand. Il ne suit pas de là que l'usage des cannes fût totalement aboli aux neuvième et dixième siècles, mais que les plumes étoient déjà très communes; et, par la suite des temps, elles sont parvenues à exclure totalement les roseaux en Europe.

(1) Du temps de Pline, l'encre étoit composée de gomme et de noir de fumée ou de suie, de la résine, de la poix, des torches et des fourneaux. A la suie on substituoit le tartre ou la lie de vin, l'ivoire brûlé, les charbons pilés. Mais l'encre se faisoit toujours au soleil, et jamais au feu. V. Dioscorides, liv. v., chapitre dernier, et Pline, liv. XXXV, ch. VI. Les *Origines* d'Isidore, liv. XIX, chap. 17, prouvent que cette encre étoit encore en usage au septième siècle.

n'employoit guère le parchemin ou le papyrus que pour mettre les ouvrages au net, et que les tablettes de cire servoient pour les écritures rapides. Ces mots d'Horace, *sæpe stylum vertas* (sat. x, *liv.* I), démontrent que les auteurs employoient les tablettes de cire et le stylet dans leurs compositions.

Saint Augustin, dans une de ses lettres (la quinzième), dit que de son temps (vers 390) on se servoit pour écrire de papier, de parchemin et de tablettes d'ivoire. La précaution qu'il prend de redemander à Romanien les tablettes qu'il lui avoit envoyées, prouve, ce me semble, qu'on les employoit de nouveau après en avoir effacé les caractères.

Les différentes citations des auteurs anciens que nous avons rapportées font voir que le parchemin étoit commun chez les Romains; l'on ne doit pas douter qu'il ne l'ait été au moins autant chez les Grecs, malgré le silence de leurs historiens. Malheureusement il ne nous reste aucun monument écrit sur cette substance sous le règne des douze premiers Césars. Le *Virgile* du Vatican, le *Térence* de Florence, et quelques documents infiniment rares, ne remontent pas au-delà du quatrième, du cinquième, et peut-être du sixième siècle de l'ère chrétienne (1). Deux causes

(1) Il est sûr qu'on ne peut pas révoquer en doute l'an-

ont contribué à ces pertes irréparables : la faux du temps qui détruit à la longue tous les monuments de la main des hommes ; et bien plus encore la barbarie qui porta le fer et la flamme au sein de cet empire fameux qui s'écroula sous son propre poids dans le cinquième et le sixième siècles.

Passons à l'histoire du parchemin dans le moyen âge.

Les savants auteurs de la *Nouvelle diplomatique* disent que les plus anciens manuscrits sont en parchemin, que les plus anciens diplômes sont en papier d'Egypte, et qu'on n'a découvert aucune charte antérieure au sixième siècle. Maffei va plus loin, dans son *Istor. diplom.*, pag. 80 ; il prétend que ce n'est qu'au huitième siècle qu'on a commencé à se servir de parchemin pour l'expédition des chartes, et qu'il n'existe

---

tiquité des deux *Livres d'Esdras*, écrits sur un rouleau de cuir, et que l'on conservoit à Bologne dans un reliquaire fermé à deux clefs, dont l'une étoit gardée par le sénat de la ville, et l'autre par les religieux. Mais prétendre avec l'auteur de la *Biblioth. du Vatican*, pag. 394-395, que ce rouleau est écrit de la main d'Esdras, c'est une absurdité dont il est inutile de faire sentir le ridicule. Le *Livre d'Esther*, rouleau en cuir écrit dans sa langue originale, et que l'on conservoit aussi à Bologne dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, est également d'une antiquité très respectable.

aucun diplôme original en autre matière qu'en papier d'Egypte avant l'an 700. Mais, s'il eût jeté les yeux sur la *Diplomatique* de Mabillon, p. 380 et 472, il se seroit convaincu du contraire. Au reste, il ne tient pas fortement à son opinion, car il dit qu'on pourroit trouver des diplômes dont la date fût antérieure au huitième siècle; mais il est d'avis qu'ordinairement on se servoit de parchemin pour les livres, et de papier pour les actes publics. Il résulte de l'aveu de Maffei que la France et l'Angleterre ont sur l'Italie l'avantage de posséder plusieurs diplômes originaux en parchemin, du septième siècle. Mais il faut convenir en même temps que l'Angleterre et l'Allemagne n'employèrent jamais pour dresser leurs actes le papier d'Egypte ou de coton, et que le parchemin fut l'unique matière dont ils firent usage avant la découverte du papier de chiffons. Aussi le savant et judicieux Gudenus, qui sans doute n'avoit en vue que sa patrie, prétend-il, dans son *sylloge 1*, *Variorum Diplomatariorum*, etc., qu'en Allemagne tous les diplômes et actes de toute espèce, écrits avant l'an 1280, sont en parchemin, parce que c'est depuis cette époque, ajoute-t-il, que l'usage du papier de chiffons s'est introduit (1).

---

(1) Il s'étoit introduit auparavant, car Pierre Maurice,

La finesse et la blancheur du parchemin peuvent faire juger de l'ancienneté d'un manuscrit. Ordinairement le vélin des manuscrits et des

---

dit Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, s'exprime ainsi, dans son traité contre les Juifs (*Bibliothec. Cluniac.*, col. 1069-1070): *Legit, inquit Judæus, Deus in cœlis librum Talmuth. Sed cujusmodi librum? si talem, quales quotidiè in usu legendi habemus, utique ex pellibus arietum, hircorum, vel vitulorum, sive ex biblis vel juncis orientalium paludum; aut certè* ex rasuris veterum pannorum, *seu ex qualibet alia fortè viliore materia compactos, et pennis avium vel calamis palustrium locorum qualibet tinctura infectis descriptos.* Montfaucon est bien d'avis que ces mots *ex rasuris veterum pannorum..... compactos*, signifient le papier de chiffons; il y en avoit donc déjà du fabriqué et des livres qui en étoient composés dans le douzième siècle.

Pestel, professeur à l'université de Rinteln, possédoit deux documents écrits sur papier de chiffons, et conservés avec leurs sceaux : l'un, daté de 1239, est signé d'Adolphe, comte de Schaumbourg, et l'autre, de 1320, a été écrit sur les frontières d'Allemagne (voyez le *Journal étranger*, nov. 1756, pag. 40-41). L'académie de Gottingue a vérifié l'authenticité de ces deux monuments. Le Père Bohuslas, dans son *Histoire de Bohême*, dit qu'on trouve dans les bibliothèques quantité de livres écrits sur le papier de chiffons avant l'an 1340. M. Camus, l'archiviste, a vu, dans les archives de Bruges, de gros *in-folios* en papier contenant les comptes de la ville; le plus ancien porte la date de 1367 : la volumineuse épaisseur de ces tomes prouve que le papier étoit déjà très commun dans le quatorzième siècle. Mais il n'est pas avéré que ce

diplômes est blanc et très fin jusqu'au déclin du onzième siècle (1). Le parchemin de ceux du douzième siècle est épais et d'un blanc sale. Sa couleur bise peut faire soupçonner qu'un manuscrit

---

papier soit de chiffons; il pourroit être de coton. M. Camus laisse des doutes à cet égard.

A propos du papier de coton, tant d'auteurs en ont parlé (V. la *Nouvelle Diplomat.*, tome I, page 40; la *Bibliothèque de Lyon*, par M. de Landine, 1811, tome I, page 40, et beaucoup d'autres), que nous nous contenterons de dire ici que le papier de coton, fabriqué en Espagne et en Sicile, dans les onzième et douzième siècles, étoit très grossier et bien inférieur à celui qui est employé dans les anciens manuscrits arabes, et qu'on avoit rendu plus lisse en le soumettant à la presse. La mauvaise qualité du papier de coton fabriqué en Europe, et qui étoit sujet à l'humidité, à l'altération et aux vers, détermina l'empereur Frédéric II à rendre, en 1221, une ordonnance qui déclara nuls tous les actes qui seroient sur papier de coton, et qui fixa le terme de deux années pour transcrire les titres anciens sur parchemin.

(1) Cependant on trouve, avant ce siècle, des manuscrits dont le vélin est épais et rude. On en cite un dans la *Nouvelle Diplomatique* : il existoit à Saint-Germain-des-Prés ; c'est un *in-folio* qui renferme les quatre *Evangiles* en caractères saxons du huitième ou neuvième siècle. Le vélin est assez blanc, mais épais et grossier. Il venoit apparemment d'un pays où l'on ignoroit l'art de le bien préparer, ou bien l'écrivain n'avoit pas pris la peine de le rendre plus mince et de le polir, comme il étoit d'usage chez les anciens.

aura été écrit sur un plus ancien dont on aura fait disparoître l'écriture avec des drogues, ou plutôt en le raturant; on en voit plusieurs de cette espèce à la bibliothèque impériale de France. Il en existoit aussi à Saint-Germain-des-Prés, où quelques mots en ancienne écriture se laissoient encore apercevoir. Nous en parlerons à l'article du parchemin raclé. En général, la blancheur du vélin dépend beaucoup du soin avec lequel on a conservé les anciennes pièces, car dans les manuscrits des onzième et douzième siècles, les uns présentent un vélin un peu sale et une écriture jaunâtre, et les autres un vélin très beau et une écriture fort noire.

Le vélin dont on faisoit les beaux manuscrits dans le quatorzième siècle étoit appelé *pergamenum abortivum*, expression qu'on ne trouve point dans le nouveau glossaire de Ducange, mais qui, je crois, pourroit signifier le vélin superfin fabriqué avec la peau d'un veau mort-né.

Le parchemin étoit commun en France dans le treizième siècle; et, selon toute apparence, il étoit la principale substance dont on se servoit pour écrire. Nous en voyons la preuve dans le statut de l'université de Paris portant la date de 1291. On trouve ce statut tout au long dans l'*Historia universitatis parisiensis*, 5 vol. *in-fol.* tom. III, pag. 499 — 501. Il paroît que long-

temps avant cette époque on faisoit à Paris un commerce considérable de parchemin : dans le préambule du statut, l'université se plaint, en termes très durs, des fraudes, des malversations des parcheminiers ; et l'université, par divers articles de règlement, y applique le remède. Voici les principaux, tels que je les trouve traduits et commentés dans l'*Histoire de l'université de Paris*, par Crevier, tom. II, pag. 130 — 133.

« Premièrement, il est défendu aux parcheminiers de Paris d'acheter le parchemin ailleurs que dans la halle des Mathurins ou à la foire. L'université avoit chez les Mathurins une salle qui lui étoit prêtée librement par les religieux de cette maison, pour être le dépôt de tout le parchemin qui entroit à Paris. Le marchand forain qui l'y avoit apporté étoit obligé d'aller sur-le-champ annoncer son arrivée au recteur, ou de le faire avertir ; et le recteur envoyoit quelqu'un de sa part pour compter les bottes de ce parchemin, et le faire visiter et taxer par quatre parcheminiers jurés de l'université. Après cette opération, le marchand devoit tenir son bureau ouvert pendant vingt-quatre heures aux seuls écoliers, praticiens ou autres particuliers qui avoient besoin de parchemin ; et ce n'étoit qu'au bout de ces vingt-quatre heures qu'il lui étoit permis de vendre aux marchands de Paris. A la foire du

Lendit, qui se tient à Saint-Denis, et à celle de Saint-Lazare, le recteur faisoit pareillement visiter tout le parchemin que l'on y apportoit, et les marchands de Paris ne pouvoient en acheter qu'après que les marchands du roi, ceux de l'évêque de Paris, les maîtres et écoliers de l'université s'en étoient fournis. »

« Un autre article du statut de 1291 porte que, si un maître ou écolier, ayant besoin de parchemin, se trouve présent au moment où des marchands de Paris en achètent du marchand forain, ce maître ou cet écolier pourra en prendre ce qui lui est nécessaire au prix du marché, en donnant seulement au parcheminier de Paris six deniers par livre de profit. »

Il n'y a nul doute, d'après le statut dont nous venons de citer quelques dispositions, que la consommation du parchemin ne fût très grande en France dans les temps qui ont précédé et suivi ce statut. On voit, dans la suite de la même Histoire de l'université, que le recteur a toujours conservé un droit sur le parchemin, et que ce droit a été le seul revenu fixe du rectorat jusque vers la fin du dix-huitième siècle.

Une autre preuve de l'usage fréquent du parchemin au moyen âge, est l'expression *pergamenum de terra levare*, que je trouve dans Ducange. Elle signifie une formalité qui se rem-

plissoit en présence du notaire lorsqu'on passoit un acte de vente ou de donation d'une propriété territoriale. Voici quelques citations rapportées par Ducange : ( *Tabularium casauriense*, an. 22, Lud. imp. F. Loth.) *Et pergamena cum atramentario de terra elevans Ariperto notario tradidi, et scribere rogavi.... Testibusque obtuli roborandam.* Et ailleurs : *Unde pro stabilitate vestra ego Rimo cum pinna et calamario et pergamena de terra levavi, et potestative hanc cartulam venditionis, secundum ritum gentis meæ Almannorum, Audoaldum notarium scribere rogavimus.* Dans une autre charte ( voyez Ughellus, tom. III, p. 49), *Atramentario, penna et pergamena manibus meis levavi, et Theuperto notario..... ad scribendum tradidi.* Autre charte dans le même auteur, p. 61, *et pergamenam, pennam, atramentarium, juxta legem meam ripuariorum de terra levavi, et Rolando notario ad scribendum dedi, etc.* Ducange et ses nouveaux éditeurs rapportent encore d'autres citations, tirées d'actes de 1033 et de 1102; toutes prouvent que l'on faisoit un usage ordinaire du parchemin pour les actes notariés.

Quoique dans le moyen âge il se fît, comme on l'a vu précédemment, une grande consommation de parchemin en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, il paroît que cependant il étoit fort cher au dixième siècle, et

que quelquefois il étoit fort rare. J'ai lu quelque part que vers ce temps Gui, comte de Nevers, voulant témoigner sa générosité aux Chartreux de Paris, leur envoya de la vaisselle d'argent : ces bons pères la lui renvoyèrent, en lui faisant dire qu'il leur rendroit un plus grand service s'il leur donnoit du parchemin. Cela démontre le grand cas que l'on faisoit de cette substance, et le zèle de ces bons religieux pour l'étude.

Nous allons terminer ce paragraphe par quelques détails sur l'emploi que les Juifs faisoient et font encore du parchemin, et sur leur minutieuse exactitude dans la transcription de leurs livres sacrés. Nous avons déjà dit que, depuis Moïse, ils avoient employé le parchemin pour copier le livre de la loi ; mais dans tous les temps, surtout dans le moyen âge et depuis, ils ont choisi leur parchemin et fait ces copies avec l'attention la plus scrupuleuse, la plus minutieuse et, disons-le, la plus superstitieuse. Tout ce qu'ils prétendoient être corrompu, soit comme manuscrit, soit comme encre (1), soit comme ma-

(1) Les Rabbins prétendent que les juifs et même leurs rois ne pouvoient transcrire les livres saints qu'avec de l'encre composée de noir de fumée, d'huile de poix ou de suif, mêlée avec du charbon et du miel, le tout dissous dans l'infusion de noix de galles. Toute autre couleur leur étoit interdite. Mais, comme cette prétention ne s'accorde pas avec

tière subjective de l'écriture, étoit condamné au feu, ou détruit d'une autre manière. On devoit regarder comme corrompu un livre de la loi, 1°. où il manquoit une seule lettre; 2°. qui avoit une seule lettre de trop, ou bien une lettre mise pour une autre; qui étoit écrit avec autre chose que de l'encre, ou sur un parchemin fait de la peau d'un animal impur, ou n'ayant pas été préparé exprès pour cet usage, ou l'ayant été par tout autre que par un Israélite; 3°. qui étoit écrit sur des parchemins liés ensemble par des cordes impures. Le rouleau étoit regardé comme corrompu, si un mot étoit écrit sans qu'on eût tiré préalablement une ligne sur le parchemin; si un mot étoit écrit de mémoire, ou sans avoir été d'abord prononcé oralement par l'écrivain; si celui-ci, avant d'écrire le nom de Dieu, n'avoit pas lavé sa plume; si une lettre étoit jointe à une autre, et si le parchemin blanc ne pouvoit pas être vu autour de chaque lettre. Il y avoit des règles établies pour la longueur et la largeur de

---

Josephe, elle peut constater l'usage des juifs modernes, et non pas celui de leurs ancêtres. Les livres saints font bien mention d'encre, comme on le voit par ces paroles de Baruch, dans Jérémie (cap. 36. 18) : *Ego scribebam in volumine, atramento;* mais il n'y est pas question de la recette. Jean-Jacques Quandt a composé une *Exercitatio de atramento Hebræorum.* Regiomonti, 1713, *in*-4°.

chaque feuille, et pour l'espace à laisser entre chaque lettre, chaque mot et chaque section. Maimonides les rapporte, ainsi que plusieurs des principales règles à observer en copiant les rouleaux sacrés. Ceux qui copient l'Ecriture Sainte pour l'usage d'une synagogue sont encore obligés de les observer aujourd'hui (1). V. *Horæ Biblic.* de Butler, trad. par M. Boulard, pag. 38. Ajoutons encore que toutes ces copies sont des chefs-

(1) Dom Calmet, dans sa *Dissertation où il examine si Esdras a changé les anciens caractères hébreux pour leur substituer les lettres chaldéennes*, s'exprime ainsi : « Les Juifs conservent encore aujourd'hui dans leur synagogue les livres de l'Ecriture dans des rouleaux de vélin, comme autrefois, écrits à la main, et d'un seul côté, sans points voyelles : et ils croiroient un exemplaire souillé et incapable de leur servir dans la synagogue, s'il avoit passé par des mains étrangères et par l'impression. »

On trouve dans une notice sur le papyrus, extraite du IXe tome du *Voyage de Bruce aux Sources du Nil*, le passage suivant : « Dans toute l'Ethiopie où le parchemin est maintenant en usage, les livres ont la même forme que les nôtres ; les ais sont de bois recouverts en cuir. Les Abyssiniens disent que ce n'est que la loi de Moïse qu'ils ont conservée en rouleau de parchemin écrit d'un seul côté, parce que le verso n'est pas une place assez honorable pour qu'on puisse y tracer des choses émanées de Dieu même. » Il faut avouer qu'il n'y a pas de livre au monde qui ait inspiré plus de respect à tous les peuples que la Bible. On voit que ce respect est allé quelquefois jusqu'à la superstition.

d'œuvre de calligraphie. Butler avance que ceux qui n'ont pas vu les rouleaux dont on se sert dans les synagogues ne peuvent se faire une idée de la beauté exquise, de la correction supérieure et de l'extrême égalité de l'écriture. Passons maintenant aux parchemins de couleur.

### V°. Du parchemin pourpre, et des caractères d'or et d'argent employés dans les manuscrits sur parchemin de couleur.

Quoique la couleur naturelle du parchemin soit le blanc, S. Isidore de Séville (*Orig. liv.* VI, *ch.* II) rapporte que les premiers ouvriers n'en savoient fabriquer que de jaunâtre. Par la suite on trouva à Rome le secret de lui donner de la blancheur; mais, comme il se salissoit facilement et que d'ailleurs il fatiguoit la vue, cette découverte eut peu de succès. Indépendamment du nouveau secret, ajoute S. Isidore, on distinguoit trois sortes de parchemin, le blanc, le jaune et le pourpré. Le blanc l'étoit par nature, le jaune réunissoit ces deux couleurs partagées sur chacun des côtés de ses feuilles, ainsi que le donne à penser ce vers de Perse,

*Jam liber et positis bicolor membrana capillis;*

et le parchemin pourpre étoit pour l'ordinaire

teint des deux côtés destinés à recevoir des lettres d'or ou d'argent.

Il est présumable que les Latins ont appris des Grecs l'art de teindre le vélin en pourpre. Les livres les plus anciens colorés en pourpre sont ceux dont parle Jules Capitolin dans son *Histoire de Maximin le Jeune*. Il dit que la mère de ce prince, en le mettant sous la conduite d'un certain grammairien, lui fit présent de tous les livres d'Homère en pourpre et en lettres d'or.

Il y a grande apparence que le vélin pourpré n'étoit pas, au commencement du troisième siècle, une invention tout à fait nouvelle; car Capitolin auroit relevé le prix des livres d'Homère par cette circonstance. Mais le silence de Pline sur cet usage de la couleur pourpre ne permet guère de le faire remonter au-delà de la fin du premier siècle. Cependant Casley, dans son *Catalogue des manuscrits, etc.*, préface, *pag.* 13, est d'avis que long-temps avant S. Jérôme on faisoit usage de la couleur pourpre sur le papier ou sur le parchemin; il n'en allègue pas d'autres preuves que ces vers de la première élégie du premier livre des *Tristes* d'Ovide :

*Nec te purpureo velent vaccinia succo;*
*Nec titulus minio, nec cedro charta notetur.*

Mais Ovide ne parle que d'une couleur pourprée

bien inférieure au vrai pourpre. C'étoit tout simplement le cinabre dont on ornoit les manuscrits de différentes manières, dans le siècle d'Auguste et même avant. D'ailleurs cette couleur n'étoit pas répandue sur l'intérieur du livre, mais sur la couverture. Une preuve que le pourpre véritable étoit assez rare vers le commencement du quatrième siècle, c'est que Théonas, évêque, qui florissoit alors, conseille à Lucien, grand-chambellan de l'empereur, de ne point faire écrire sur le pourpre et en lettres d'or les manuscrits entiers destinés pour la bibliothèque du prince, sans un ordre exprès de sa part.

Je serois tenté de croire que ce n'est point de cette sorte de pourpre que parle S. Jérôme à la fin de sa préface du livre de Job : *Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis* purpureis *auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgò aiunt, litteris, onera magis exarata quam codices, etc.* Ce passage semble annoncer que les volumes en vélin pourpre étoient alors assez communs; et ce qui le confirme, c'est que les moines, sur le déclin de ce siècle, s'occupoient beaucoup à faire du vélin de cette espèce. Est-il présumable que le vrai pourpre, qui étoit tellement rare et sans doute tellement cher que les empereurs grecs en firent une encre sacrée, *sacrum encaustum*, dont l'usage devint une préro-

gative de la famille royale (1); est-il présumable, dis-je, que ce pourpre fût employé à teindre des volumes en entier (2)? Je ne le pense pas. On se

---

(1) L'empereur Léon I statua par un rescrit, donné en 470, que le décret impérial ne seroit point estimé authentique, s'il n'étoit signé de la main de l'empereur avec l'encre pourpre; cette encre étoit considérée comme sacrée; il étoit défendu, sous peine de la vie, d'en avoir chez soi ou de tâcher d'en obtenir des officiers qui en avoient la garde. Agir autrement, c'étoit se rendre suspect d'aspirer à la tyrannie, s'exposer à la perte de tous ses biens, même au dernier supplice. Les empereurs grecs ont continué à se servir de cette encre jusqu'à la fin de l'empire; mais, dès le douzième siècle, cette prérogative fut accordée aux grands officiers de l'empire. On voit à la bibliothèque impériale de Paris un manuscrit intitulé : les *règles du couvent de la Vierge*, écrit par ordre de l'impératrice Irène, et qu'elle a signé elle-même en caractères pourpres. Voyez *Catal. de la biblioth. du roi*, tom. II, pag. 53, n° 384; et voyez sur la couleur pourpre la note suivante. Jean Behm a composé une *exercitatio historica de encausto imperatoribus olim sacro*. Regiom. 1715, *in*-4°.

(2) La couleur pourpre étoit composée d'une liqueur provenant du coquillage qu'on appelle *pourpre;* Pline en donne une description fort étendue (liv. IX, chap. 36). On prétend que c'est avec la pourpre cuite au feu, et avec ses écailles réduites en poudre, qu'on faisoit le *sacrum encaustum*, interdit au public par les lois (Cod. lib. I, tit. 23, leg. 6).

Voici comment le nouveau *Dictionnaire d'histoire naturelle* s'exprime sur le coquillage en question : « C'est ce mollusque dont on tire la pourpre, sur les côtes africaines et

servit sans doute du cinabre ou vermillon qui étoit beaucoup plus commun ; et cette mode se maintint avec distinction durant les cinquième et sixième siècles. Ces volumes teints d'une couleur éclatante devoient être de grand prix. Cette magnificence a été connue en Espagne dans le septième siècle, car S. Isidore dit dans ses *Origines*, en parlant des livres : *Inficiantur colore purpureo in quibus aurum et argentum liquescens patescat in litteras.* Une chose assez remarquable, c'est que la barbarie des septième et huitième

---

asiatiques de la Méditerranée. Cette liqueur très visqueuse se trouve, à ce qu'on prétend, dans un réservoir placé au-dessus du cou de l'animal, à côté de l'estomac. Cet animal, lorsqu'on l'inquiète, lance cette liqueur au loin ; elle est ou blanche ou verte lorsqu'elle sort de son réservoir, et ne devient rouge que quand elle est infusée dans l'eau au soleil et au grand air. On assure que les plus grosses espèces n'en fournissent que de la grosseur d'un pois. Il falloit une grande quantité de coquilles pour en obtenir de quoi teindre un vêtement ; aussi c'étoit la couleur la plus chère. »

On distingue trois espèces de coquillages appelés *pourpre* : celui qui a une longue queue recourbée, celui qui en a une courte, et celui dont la spire n'est point saillante. M. Cuvier pense que la première espèce, qui est le *rocher brandaire*, est celle qui fournissoit la pourpre aux anciens. Ceux-ci opéroient de deux manières pour obtenir la pourpre : ou ils ôtoient le réservoir à chaque buccin en lui ouvrant la tête, et c'étoit sans doute le moyen d'avoir la plus belle couleur ; ou ils les écrasoient dans des mortiers.

siècles ne fit presque rien perdre au vélin pourpré de son éclat, ni de l'empressement qu'on avoit à se procurer des livres si précieux. S. Wilfrid, archevêque d'Yorck au septième siècle, fit présent à son église d'un livre des évangiles, en vélin pourpré, écrit en lettres d'or et couvert de lames d'or et de pierreries, qu'il fit écrire et orner lui même; il y ajouta une Bible semblable. Mais, malgré le goût décidé pour la magnificence de ce genre de manuscrit au neuvième siècle, l'art de teindre le vélin en pourpre parut, sur la fin de ce siècle, fort déchu de son ancienne perfection. Dès lors on ne vit guère que des manuscrits en pourpre rembruni, et encore rarement le pourpre se répand sur les manuscrits entiers, il n'en occupe souvent que certaines portions, comme le canon de la messe, le frontispice des livres, les titres, les endroits les plus remarquables ordinairement bornés à des cadres ou bandes de pourpre. Tantôt il ne s'étend que sur une ou deux lignes, tantôt que sur un mot, tantôt que sur quelques lettres. Il règne précisément sur les morceaux d'écriture qu'on vouloit relever au-dessus des autres, dans les manuscrits mêmes où tout le reste du vélin reçoit immédiatement les lettres d'or : telles sont les Bibles et les Heures de Charles le Chauve, qui furent écrites vers le milieu du neuvième siècle.

Les ouvriers que l'on employoit à mettre la couleur pourpre sur quelques parties des manuscrits, aux premières lettres des périodes et des chapitres, se nommoient *rubricatores*, *miniatores*, et formoient une profession distincte. C'est de cet usage que vient le nom de *rubriques*, donné aux titres des anciennes Bibles, des chapitres du droit ecclésiastique; et dans les Missels, aux règles données pour déterminer l'ordre liturgique des offices. Les premiers imprimeurs dont les productions typographiques imitoient les manuscrits (1), ornèrent leurs éditions de lettres ainsi coloriées (voyez l'*Essai sur les Monuments typographiques de Guttemberg*, par M. Fischer, pag. 68 et 74), et ils comptoient ordinairement

(1) « Il n'est pas douteux (dit M. Lambinet, dans ses *Recherches sur l'origine de l'imprimerie*, pag. 155) que, dès l'an 1463, Fust, Schoeffer et leurs compagnons ont vendu ou échangé en Allemagne, en Italie, en France et dans les universités les plus célèbres, le grand nombre de livres qu'ils avoient imprimés, et qu'ils les vendoient pour manuscrits quand ils trouvoient des dupes. En voici la preuve : 1°. depuis la *Bible* de 1462 jusqu'à la première édition des *Offices de Cicéron* de 1465, espace de trois ans, nous ne connoissons aucun ouvrage sorti de leurs presses. 2°. Gabriel Naudé nous apprend que Fust apporta à Paris un grand nombre d'exemplaires de la Bible de 1462. Comme ils étoient sur parchemin, et comme les capitales étoient de couleur bleue, pourpre et or, à la manière des anciens manuscrits, il les

un rubricateur à la tête de leurs ouvriers. Longtemps après la découverte de l'imprimerie, les rubricateurs étoient encore employés; nous en avons la preuve dans les registres du parlement de Paris, à la date du 22 janvier 1503; il y est dit : « Le parlement de Paris ordonne qu'il sera payé par le receveur des amendes, à Gervais Coignart, relieur et libraire, 14 sous pour un almanach écrit de lettres d'or et d'azur, enluminé, et fait comme il appartient, servant pour un an, commençant le premier janvier et finissant le dernier décembre 1503. » Je suis surpris que dans ce calendrier on fasse commencer l'année au premier janvier, puisque, jusqu'à l'édit de Charles IX, donné en 1564, elle ne commençoit qu'à Pâques.

---

exposoit en vente comme manuscrits, et ne vendoit aucun exemplaire moins de 60 couronnes (550 fr. à peu près). Mais ceux qui les premiers en avoient acheté comparoient entre eux leurs exemplaires : bientôt ils s'aperçurent de leur ressemblance parfaite. Ils apprirent ensuite que Fust en avoit encore vendu un grand nombre, et qu'il en avoit baissé le prix depuis 40 jusqu'à 20 couronnes. Ils découvrirent la fraude, et jugèrent enfin qu'il étoit impossible que tant d'exemplaires aussi ressemblants fussent manuscrits. Fust fut poursuivi en justice avec tant de chaleur, qu'il fut obligé de se sauver de Paris. Il retourna à Mayence, et, ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira à Strasbourg pendant quelque temps, et apprit son art à Jean Mentelin. »

La couleur pourpre est sans doute celle qui a été le plus en usage dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, mais on employoit aussi d'autres couleurs pour l'ornement des manuscrits, ainsi qu'on le voit par le vers de Perse cité plus haut : *Jam liber et positis*, etc. Il est présumable qu'il est question dans ce vers de la couleur jaunâtre que les fabricants de Rome donnèrent au parchemin. Par la suite, on le teignit en différentes couleurs ; mais celles dont on fait le plus mention sont le rouge et le violet. Mabillon pense que le parchemin, appelé *crocatam* ou *croceam* par Anastase le bibliothécaire, étoit pourpré ; il est plus probable qu'il étoit de la couleur jaune qu'on donnoit à certains parchemins. Les mots *membranis croceis* et *libro membranaceo crocato*, qui sont plusieurs fois employés dans le tome VI de la *Collection des Conciles* du père Labbe, ne désignent que des parchemins jaunes, et non pas des parchemins pourpres, puisque *croceus* et *crocatus* signifient certainement *couleur de safran*.

Les manuscrits dont le vélin est entièrement coloré, soit en pourpre, soit en violet, sont fort rares ; on ne prodiguoit ce luxe qu'aux évangiles et aux livres de piété ; cependant on l'étendit ensuite à d'autres ouvrages. Quant aux manuscrits sur vélin blanc, on en fit également des objets de luxe, par les lettres majuscules dont

on les orna en rouge, en violet, en vert ou en or : on les embellit aussi de diverses mosaïques et de dessins de plantes et d'animaux (1). Pour rendre ces majuscules égales et bien proportionnées, on découpa des lames de laiton ou cuivre jaune très minces, selon la forme de ces lettres, et on en fit des espèces de patrons ; ensuite on appliqua ces lames sur le vélin, et avec une brosse imprégnée d'encre de couleur, on frotta le blanc

(1) On trouve, dans le *nouveau Traité de diplomatique*, tom. II, pag. 65-124, des détails très étendus sur toutes les espèces de lettres qui enrichissent les manuscrits. Pour en donner une idée, je rapporterai le titre du chapitre consacré à ces détails. C'est le second de l'art. III de la sect. III de la seconde partie de ce grand ouvrage ; voici l'énumération des lettres dont il fait mention : « Lettres nationales, lapidaires, métalliques, en relief, en creux, à claire-voie ; lettres dorées, argentées, bronzées, étamées, rouges, vertes et d'autres couleurs ; lettres initiales, grises ou historiées, représentant toutes sortes de figures d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, de serpents, de monstres, de fleurs, de fleurons, de feuillages, de grotesques ; lettres brodées, entrelacées, ponctuées, blasonées, en chaînes, en treillis, en pilastres, en marqueterie, en gerbe, en chevelure, etc., etc. » Ce chapitre est orné de trois belles planches : dans la première on voit l'écriture lombardique marquetée, renfermant cinq sortes d'écritures capitales massives ; la visigothique ornée de fleurons, représentant l'écriture capitale des titres ; et la franco-gallique ou mérovingienne de lettres capitales en broderies ou en filigranes. La seconde

qu'offroit les découpures. Les caractères tracés sur les momies d'Egypte, et les peintures appliquées sur les vases étrusques, semblent avoir donné l'idée de ce procédé. Le fameux manuscrit renfermant les *Règles de saint Benoît*, qui se voit à Londres, dans la bibliothèque Bodleienne, a de grandes capitales en rouge, qui paroissent tracées de cette manière. Astle les a fait graver dans la huitième planche de son ouvrage sur l'*Origine et les Progrès de l'Ecriture* (1). Si, comme

---

planche présente la saxone en grandes lettres draconites mélangées de capitales, d'onciales, de demi-onciales et de cursives; un alphabet saxon de lettres initiales serpentines, tirant sur l'écriture cursive; et un autre alphabet saxon de lettres initiales, capitales, onciales, demi-onciales, perlées, dorées, argentées, etc. Ce dernier alphabet est tiré d'un manuscrit du neuvième siècle. La troisième planche donne des alphabets de lettres à figures d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux, etc., etc., tirés des anciens manuscrits. Voici la dénomination exprimée en tête de chaque alphabet dans le corps de la planche : *anthropomorphique*, c'est-à-dire, à figure humaine; *zoographique*, en forme d'animaux; *ornithoéide*, en forme d'oiseaux; *ichthyomorphique*, en forme de poissons; *ophiomorphique*, en forme de serpents; et *anthophylloéide*, en forme de fleurs et de feuillages. A la suite de chacun de ces mots est l'alphabet figuré selon l'objet énoncé. Rien n'est plus bizarre que ces figures.

(1) *Origin and progress of Writing, etc., by Thom. Astle.* London, 1784, *in*-4°, *fig.* C'est le recueil le plus ample et le plus savant sur l'histoire de la calligraphie.

on le prétend, ce manuscrit remonte au cinquième siècle, l'usage des moules ou découpures de majuscules est très ancien. Reiner, moine de Trèves; Sylvius de Benzenrad, de Spire; Deschamps, religieux de la Trappe; Renard, de Liége; et Thomas Bauer, chartreux de Mayence, excellèrent dans ces sortes de découpures.

Les lettres en couleur dont nous venons de parler, nous conduisent naturellement à dire un mot des miniatures qui enrichissoient les manuscrits.

Le mot *miniature* vient de *minium*, cinabre, soit parce qu'on se servit d'abord de cette couleur pour de petits dessins, soit parce qu'elle sert encore de base à celles que l'on emploie pour les chairs dans les miniatures. On ne peut douter que ce genre d'ornement n'ait été connu des Romains. Pomponius Atticus, au rapport de Cornelius Nepos, plaça dans un de ses ouvrages les portraits des grands hommes dont il écrivit en vers les exploits. Varron en fit de même dans ses *Hebdomades* (voyez le *Dictionn. bibliolog.*, tom. III, p. 146). Martial, dans une épigramme déjà citée, parle du portrait de Virgile qui étoit en tête d'un exemplaire de ses poésies immortelles.

Des Romains, cet art passa aux Grecs du bas Empire; leurs livres d'église furent ornés de

miniatures; ensuite les Missels latins reçurent le même embellissement dans le cinquième siècle: du cinquième au dixième siècle, les dessins furent plus corrects et les couleurs mieux disposées; mais du dixième au quatorzième, le goût se corrompit quant au dessin, et l'on ne peut admirer que la vivacité des couleurs et des dorures dont l'éclat et la fraîcheur se sont conservés jusqu'à nos jours. Vers la fin du quatorzième siècle, la peinture se réveilla, les miniatures des manuscrits reprirent leur ancienne splendeur. Beaucoup d'artistes se livrèrent à ce genre, aussi agréable que lucratif pour eux. Ils se faisoient payer assez cher, si l'on en juge par un mémoire de la chambre des comptes de Modène, qui porte que, vers l'an 1520, le comte Leonello Bosso paya une somme de 1375 ducats au peintre François de Rossi et au maître écrivain Thadée Crivelli, pour la copie et la peinture d'une Bible. Les deux Bibles dont M. Camus a donné la description dans le sixième volume des *Notices et Extraits des* MSS. *de la Bibliothèque nationale*, sont estimées par lui, au plus bas prix, l'une (décorée de 5,152 tableaux au lavis) à 62,000 fr., et l'autre (qui a près de 3,000 miniatures) à 40,000 fr.; elles ont sans doute coûté plus cher.

Les lettres et autres ornements en or qui rendent si beaux et si précieux les anciens manus-

crits, ont toujours attiré l'attention des amateurs et des artistes; mais en même temps on éprouve des regrets sur la perte du secret des anciens pour préparer l'or, soit en liquide, soit en feuilles, et pour le fixer aussi solidement sur le papier et sur le parchemin. Il est bien certain que ce secret ne doit avoir rien de commun avec les essais typographiques en lettres d'or, que MM. Crapelet et P. Didot l'aîné ont faits dernièrement (1). Mais nous trouvons dans quelques vieux auteurs une recette qui sembleroit nous dévoiler le secret en question; il est vrai qu'il règne tant d'obscurité dans la manière dont on s'est énoncé, que cette recette nous est à peu près inutile. Cependant, comme on sera peut-être curieux de savoir ce qu'on en a dit, voici ce que transmet à cet égard la *Nouvelle Diplomatique*, tome II, page 107.

« Ducange, dans son Glossaire de la moyenne

---

(1) V. *l'Histoire naturelle des grimpereaux*, par MM. Audibert et Vieillot : douze exemplaires *in-fol.* dont le texte est en or, imprimé par Crapelet; et les *Fasti Napolionei*, par M. Petit-Radel : un exemplaire sur papier bleu avec lettres en or, par Didot l'aîné; et antérieurement à ces deux ouvrages, une constitution françoise, en françois et en allemand, imprimée à Strasbourg en 1792, *in*-18, dont M. Renouard possède un exemplaire sur vélin, dans lequel la déclaration des droits de l'homme est imprimée en lettres d'or.

et basse grécité, donne, d'après deux manuscrits de la bibliothèque du roi, sur le mot CHRUSOGRAPHOI, deux manières de faire l'encre d'or, mais sans traduire le grec moderne dans lequel elles sont exposées. Montfaucon les a rendues en latin (*Palæograph. græca*, pag. 5 et 6). Voici la première en substance :

« Il faut pulvériser un bol tiré des mines d'or ou d'argent, tel qu'étoit l'ancien cinabre, séparer le blanc d'un œuf, le battre dans un vase avec de l'eau, en ôter toute l'écume, mêler une partie de cette eau avec le bol, le laisser sécher, l'arroser une seconde fois du reste de l'eau, l'exposer à l'air, le rendre poli et brillant avec une pierre de touche : telle est notre manière de concevoir le secret des anciens, qui ne paroît guère moins obscur dans la version que dans le texte. Le suivant semble un peu plus clair :

« Pour faire les titres de leurs livres, les Grecs pulvérisoient l'or, le mêloient avec l'argent, l'appliquoient au feu, y jetoient du soufre, réduisoient sur le marbre le tout en poudre, le mettoient dans un vase de terre vernissée, l'exposoient à un feu lent jusqu'à ce que la matière devînt rouge. Refroidie, remise sur le porphyre, battue avec une petite éponge et beaucoup d'eau, ils ramassoient cette matière, la versoient dans un vase net, attendoient qu'elle fût descen-

due au fond, y remettoient de nouvelle eau pour la laver jusqu'à ce qu'ils en eussent détaché les parties hétérogènes. La veille du jour qu'ils vouloient s'en servir, ils jetoient de la gomme dans l'eau, la faisoient chauffer avec l'or préparé, dont ensuite ils traçoient leurs lettres, et les couvroient avec un pinceau d'une autre liqueur faite de gomme arabique et d'ocre ou de cinabre. Souvent, pour préliminaire, après avoir bien battu, avec du plâtre et de la céruse, les cendres d'os de mouton brûlés, et les avoir mêlées avec la colle de poisson, ils en enduisoient les places où ils vouloient appliquer l'or, comme pour lui servir de mordant. » Lambecius (*Comment. biblioth. cæs.*, lib. VII, p. 95) fait mention d'un MSS. grec de la bibliothèque impériale de Vienne, qui apprend le secret de préparer la matière propre à former des lettres d'or. Les savants le supposent semblable aux précédents.

A ces deux méthodes des Grecs, Ducange en joint une autre particulière aux Latins, tirée d'un ancien auteur, sous le nom de Pallade. Egalement propre à la formation des lettres d'or ou de bronze, elle consiste à limer l'or ou le cuivre avec une pierre de touche, à laver cette poudre dans plusieurs eaux, à la mêler avec de la colle de parchemin très luisante, à s'en servir dans des lieux où il fasse chaud, à frotter cette

écriture avec une pierre d'onix très polie, pour lui donner de la consistance et de la couleur.

» Papias aussi (dans son *Vocabularium latinum*, au mot LIBRI) enseigne le secret de faire des lettres d'or, d'argent, d'airain, de fer. C'est de réduire en poudre très fine, dans un vase, du métal dont on veut faire l'encre, la fleur d'airain avec de l'alun, parties égales. Pour ces lettres de bronze et de fer, il ajoute le sel et l'infusion de vinaigre. La matière propre à tracer les lettres d'or se fait avec la même infusion, si l'on en excepte le sel. Dans tous ces cas, les couleurs doivent être réduites à la consistance du miel. Au reste, leur préparation est mot pour mot dans le grand Glossaire, en lettres lombardiques de Saint-Germain-des-Prés. Il la donne même comme de S. Isidore, qu'il cite. C'est donc au moins à lui, et non à Papias, qu'il faut la rapporter. Les modernes ont bien d'autres moyens de préparer les liqueurs métalliques. »

M. Lambinet, dans ses *Recherches sur l'origine de l'imprimerie*, p. 24, parlant de la beauté des anciens manuscrits, termine ce qu'il en dit par exposer aussi une recette sur l'art de préparer l'or. Voici ses propres expressions : « Lorsqu'on examine attentivement les anciens manuscrits, enrichis de miniatures, dont toutes les marges sont ornées de fleurs, de feuillages, de fruits ;

d'oiseaux, d'insectes, d'animaux peints en or et en couleur, de même que les lettres capitales en torneures, il n'est personne qui ne soit frappé de la vivacité des couleurs, du poli de l'or et de la beauté du dessin; il n'est personne aussi qui ne regrette la perte de cet art dont se servoient encore les scribes des treize, quatorze et quinzième siècles, pour décorer leurs manuscrits. Pingeron prétend avoir retrouvé ce secret dans un ouvrage anglois, intitulé : *Hand-Maid to the Arts*, 2 vol. *in*-8. Il dit que les lettres et les ornements de relief sont formés d'une matière composée de blancs d'œufs, de vermillon, humectée d'une eau de gomme très forte, sur laquelle on applique une feuille d'or, que l'on découpe en lettres ou en ornement, et que l'on brunit ensuite avec la dent-de-loup pour leur donner un beau poli. Cette pâte se liquéfioit au feu, et formoit une espèce de peinture à l'encaustique, si connue des anciens. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on préparoit aussi l'or et l'argent en liquide, pour s'en servir comme de l'azur, du carmin et de l'encre dans les manuscrits, et qu'on les brunissoit, afin de leur donner plus d'éclat et plus de consistance. Voyez *Mémoire sur la peinture à l'encaustique*, par Caylus. *Genève*, 1755, *in*-8.

On trouvera encore plusieurs autres recettes sur la manière de faire l'encre d'or, dans le *Dic-*

*tionnaire de l'industrie*, troisième édition, t. II, p. 436 — 439. Voyez aussi l'*Encyclopédie*, t. XI, p. 530, au mot OR (*Ecriture en*).

Revenons au parchemin, et terminons ce paragraphe par un mot sur la fabrication du parchemin de couleur dans ces temps modernes. L'*Art du parcheminier*, par M. de Lalande, *in-fol.*, offre, *pag.* 37, quelques détails sur cet objet. « Il seroit fort aisé, dit-il, de donner au parchemin toutes les couleurs imaginables. Mais, dans l'usage actuel des arts, nous ne voyons guère que le parchemin vert dont il se fasse une certaine consommation. On en teint aussi en jaune; mais cela est beaucoup plus rare, si ce n'est en Hollande. » L'auteur donne ensuite différentes recettes pour teindre en vert : la meilleure, selon lui, est de faire dissoudre un gros de crême de tartre dans une demi-livre d'eau bouillante : on y jettera une once de vert de gris bien pulvérisé. On peut y ajouter encore une cuillerée d'eau forte, pour rendre la couleur plus pénétrante ; et on appliquera cette couleur tiède avec un pinceau sur le parchemin un peu humecté. M. Duhamel a indiqué à M. de Lalande une autre recette pour faire une belle couleur vert d'eau ; la voici : Prenez une pinte d'eau de pluie, une demi-livre de vert de gris, un quarteron de crême de tartre de Montpellier, du bel indigo la gros-

seur d'une noix. Pulvérisez le tout; faites-le bouillir dans un pot neuf vernissé sans le remuer. Quand la liqueur est réduite à moitié, on la passe dans un linge fin, et elle se conserve ensuite dans des bouteilles bien bouchées. Le parchemin se teint en jaune avec de la graine d'Avignon bouillie dans l'eau; on y mêle un peu d'alun pour rendre la couleur plus adhérente; ou bien avec de la gaude bouillie dans une lessive légère de cendres ordinaires. Pour la couleur rouge, il ne faut que du carmin délayé à froid dans de l'eau un peu gommée; mais l'humidité attaque facilement cette couleur. Le parchemin ayant été mis en couleur doit être aussi lustré avec des blancs d'œufs, ou quelque autre enduit gommeux ou résineux qui lui donne du lustre.

### VI°. Du parchemin raclé pour substituer une nouvelle écriture a l'ancienne. — De la dimension du parchemin dans les actes des différents siècles.

L'un des usages les plus funestes à la littérature ancienne fut celui que suivirent autrefois des copistes ou des auteurs peu éclairés, afin de suppléer à la disette du parchemin : ils sacrifièrent ce que contenoient d'anciens manuscrits pour y substituer ce qu'ils avoient à écrire. Leur

procédé consistoit soit à racler le parchemin, soit à le faire bouillir dans l'eau, ou à le faire passer par la chaux vive pour en enlever la superficie, et en faire disparoître l'écriture. Quelquefois même on employoit les mêmes préparations que si l'on avoit voulu fabriquer du parchemin neuf. Il n'y a pas de doute que cet usage barbare n'ait fait périr beaucoup d'excellents ouvrages qui ont été remplacés par des liturgies, des psautiers, et autres livres de dévotion.

On a long-temps cru que l'on pouvoit restreindre aux onzième, douzième et treizième siècles l'abus de racler le parchemin écrit, et le renfermer dans les bornes de l'église grecque : effectivement on devoit le regarder comme le produit de la barbarie qui couvroit de ténèbres ces siècles d'ignorance; mais on a découvert et tous les jours on découvre de nouveaux exemples qui constatent que le mal avoit gagné les Latins, et qu'il remonte beaucoup plus haut qu'au temps où l'on commence à connoître les ravages qu'il fit dans l'empire des Grecs. Muratori (dans son *Antiq. ital.*, tom. III, dissert. 43, col. 834) dit avoir vu à la bibliothèque ambroisienne un manuscrit des Œuvres du vénérable Bède, d'une écriture de huit à neuf cents ans, substituée à une autre de plus de mille. Malgré les efforts qu'on a faits pour la détruire, on y saisit en-

core des phrases qui annoncent un ancien pontifical.

Un manuscrit qui existoit à Saint-Germain-des-Prés, et qui contenoit le catalogue des hommes illustres de S. Jérôme, continué par Gennade, se trouve dans le même cas que le précédent. Mabillon, qui en a publié un modèle au cinquième livre de sa *Diplomatique*, le jugeoit du septième siècle. La forme des caractères mérovingiens dont il est écrit ne permet pas de le faire descendre plus bas. Cependant les rédacteurs de la *Nouvelle Diplomatique*, qui me fournissent la plupart des détails que je donne ici, ont remarqué que ce manuscrit avoit été récrit au moins en partie. Ils disent *au moins en partie*, car sur le plus grand nombre des feuillets on ne voit aucune trace d'écriture primitive, soit qu'ils n'eussent point encore servi, soit qu'ils eussent été mieux raclés que les autres. On y distingue les caractères de trois sortes de manuscrits plus anciens; les premiers sont d'une écriture demi-onciale, qui paroît du sixième siècle : on y découvre quelques loix des Visigoths, mais avec des variantes considérables. Il paroît qu'on a multiplié les titres de ces loix, car on y en voit qui portent en tête le chiffre romain CCCXXVIIII. Ainsi l'on a sujet de croire que les loix des Visigoths furent tirées d'autres recueils plus volu-

mineux que n'étoit originairement ce manuscrit de Saint-Germain-des-Prés. La seconde écriture pourroit bien être au moins du cinquième siècle; elle est un peu maigre, quoiqu'en lettres onciales ou majuscules pour la plupart. On en lit bien quelques mots, mais il est difficile d'en former des phrases. Il semble toutefois qu'elle renferme un éloge de celui à qui le discours est adressé. Le troisième est une écriture romaine courante, encore plus difficile à déchiffrer que les précédentes, tant les caractères sont effacés; peut-être n'est-ce qu'une portion de quelque charte.

Si, comme nous venons de le dire, l'usage de racler le parchemin écrit remonte beaucoup plus haut qu'on ne le croyoit, il n'est pas moins vrai qu'il devint si commun aux quatorzième et quinzième siècles, qu'enfin on s'aperçut combien il étoit dangereux de se servir de parchemin raclé dans les actes publics, et qu'on prit des mesures efficaces pour arrêter ce désordre: en conséquence, les provisions par lesquelles les empereurs d'Allemagne élevoient à la dignité de comte, avec pouvoir de créer des notaires impériaux, portoient communément cette clause: « A condition qu'ils n'emploîront point de parchemin vieux et raclé, mais qui soit vierge et tout neuf. » *Voyez* Maffei, *Istor. diplom.*, p. 69.

Il n'est pas présumable que l'usage du parchemin raclé, adopté pour les actes publics, ait jamais passé en coutume, il semble même n'avoir eu cours qu'en Allemagne; mais il n'en a pas moins eu des suites funestes pour quantité de bons livres dont nous regrettons la perte.

Quoique ceux qui se sont livrés à l'abus funeste dont nous nous plaignons méritent des reproches, il faut cependant croire qu'ils en ont ainsi agi moins par goût de destruction que par l'espèce de nécessité de faire de nouveaux livres aux dépens des anciens. Le papier et le parchemin étoient rares, et coûtoient fort cher; on ne pouvoit se passer de certains livres; on en voyoit d'anciens dont on ne connoissoit plus le mérite, et dont les caractères paroissoient quelquefois indéchiffrables par le dépérissement ou la singularité de leur écriture surannée; il étoit donc naturel que la pauvreté d'une part, et de l'autre le besoin de livres d'usage, déterminassent à sacrifier des ouvrages souvent très précieux sous le rapport littéraire, mais inutiles à leurs possesseurs.

Nous avons vu ci-dessus que l'on peut lire des écritures effacées sur d'anciens parchemins; cela est assez naturel, parce que l'encre pénètre la peau. Mais la lecture en est encore plus facile, si le parchemin a été seulement raclé, ou si l'on

a mal pris les précautions pour en enlever les caractères, soit à l'eau bouillante, soit à l'eau de chaux vive. Quand l'écriture effacée est très difficile à lire, voici le moyen qu'on emploie: « On expose le feuillet qu'on veut déchiffrer à la lumière la plus vive; on le couvre d'une ombre légère, qui empêche que la vue ne soit offusquée par les rayons du soleil; et, pour plus grande commodité, le lecteur se place entre cet astre et le manuscrit. De quelque secret dont on se soit servi à dessein de ne laisser subsister aucun trait de l'écriture primitive, s'il en reste encore quelques vestiges, on vient à bout avec plus ou moins de peine d'y découvrir des lettres, ensuite des mots et même des phrases entières. Mais ordinairement ce travail demande de bons yeux, un beau jour, beaucoup de temps et surtout une patience qui ne se laisse pas aisément rebuter par les difficultés. » ( *Nouvelle Diplomatique*, tom. 1, pag. 482.)

La rareté du parchemin et sa cherté ont été sans doute, avons-nous dit, la cause qui a déterminé beaucoup de copistes à anéantir d'anciennes écritures pour leur en substituer de nouvelles. Mais ces mêmes raisons ont été la source d'un autre abus dont nous devons dire un mot. C'est de l'abus des abréviations que nous voulons parler. Sous le prétexte de rendre les manuscrits

moins volumineux, par conséquent moins chers, et de ménager le temps des copistes employés à les transcrire, enfin pour réduire plusieurs volumes en un, on a tellement multiplié les abréviations, surtout dans le moyen âge, qu'il falloit être fort habile pour lire les manuscrits; et cet usage subsistoit encore au commencement de l'imprimerie. Nous avons des éditions du quinzième siècle où les abréviations sont en si grand nombre et si restreintes, qu'elles rendent non-seulement la lecture fatigante, mais souvent le sens de la phrase inintelligible. En voici un exemple tiré de la *Logique* d'Okam, imprimée à Paris en 1488, *in-fol.* Il n'y a presque pas de mot qui n'ait quelque abréviation; les deux lignes qui sont au folio verso, chiffre 121, sont ainsi écrites:

*Sic hic e fal sm qd ad simplr a e pducibile a Deo g a e. et silr hic a n e. g a n e pducibile a Do.*

Qui pourroit comprendre quelque chose à de telles abréviations, surtout quand un ouvrage entier est écrit dans le même genre? Cette espèce d'hiéroglyphe signifie:

*Sicut hic est fallacia secundum quid ad simpliciter. A est producibile à Deo, ergo A est, et similiter hic: A non est, ergo A non est producibile à Deo.*

Ces abréviations furent tellement multipliées vers la fin du quinzième siècle, dans les livres de droit, dans les manuscrits et dans les imprimés, qu'on fut obligé de faire des ouvrages pour en faciliter l'interprétation, et apprendre à les lire couramment. Nous avons dans ce genre *Modus legendi abbreviaturas in utroque jure*, par Jean Petit, *Paris*, 1498, *in*-8; *Ars legendi abbreviaturas; Modus legendi abbreviaturas, passim in jur. tam civil. quam pontifical. occurent.* Cologne, 1582, etc., etc. On peut encore consulter, sur les abréviations latines, Sertorius Ursatus, Val. Probus, Mango, Manutius, etc.; sur les abréviations hébraïques, Mercier, David de Panis, Schindler, Buxtorf, etc.; et enfin sur les abréviations plus récentes employées dans les manuscrits et dans les titres, Lacurne Sainte-Palaye, la Nouvelle Diplomatique des Bénédictins, son abréviateur dom Devaines, Batteney, Le Moine, l'Encyclopédie, etc.

Passons maintenant à la dimension du parchemin employé dans les actes des différents siècles.

La dimension naturelle du parchemin ou du vélin ne peut excéder celle de la peau de l'animal; mais, dès les temps les plus reculés, on a trouvé le moyen de joindre ensemble plusieurs peaux, et d'en former des rouleaux appelés

volumes *à volvendo*, ou rolles *à rota*, ou cylindres, parce qu'ils en empruntoient la forme, et que les bâtons sur lesquels on les rouloit étoient réellement de petits cylindres de bois, de corne, d'os, d'ivoire, de verre ou de quelque métal. Les bouts en étoient terminés par des globes ou des pointes de diverses figures, tant pour tenir en état les pièces roulées que pour les orner. Les anciens Juifs unissoient les différents morceaux de leurs rouleaux sacrés avec tant d'art, qu'on ne pouvoit, comme nous l'avons déjà dit, en apercevoir la jointure (1); par la suite on se contenta, au lieu de coller les feuilles, de les coudre ensemble, ou de les unir par des attaches de la

(1) Le célèbre Pentateuque, manuscrit hébreu, qui existoit dans la bibliothèque de M. Laserna Santander, étoit composé de peaux qui n'étoient pas réunies avec tant d'art; mais il n'en est pas moins très précieux. Voici le titre et la notice que nous en fournit le catalogue de M. Laserna, n° 10 : « *Pentateuchus, hebraicè sine punctis, litteris quadratis longè elegantissimis exaratus in corio orientali;* manuscrit infiniment précieux : il est écrit sur 57 peaux de cuir oriental, cousues ensemble avec des filets de la même matière, formant en total un rouleau ou *volumen* long de 113 pieds de Paris (environ 37 mètres). Les caractères sont gros et d'une belle forme carrée, sans points voyelles; les colonnes ont 18 à 19 pouces de hauteur sur 4 et demi de largeur. On n'apercoit aucun ornement dans ce vieux manuscrit. On y trouve quelques endroits presque effacés par la vétusté;

même matière, pratique dont les exemples se sont multipliés sans nombre dans les bas siècles, lors même que les actes étoient assez courts pour être renfermés en moins d'un quart de feuille. Les procédures, actes judiciaires, enquêtes, étoient souvent sur des rouleaux de plusieurs toises de long; mais en général il étoit rare que les rouleaux fussent écrits des deux côtés.

Qu'on nous permette ici une petite digression relative à l'usage où l'on étoit d'écrire sur un seul côté du parchemin, et à l'écriture opistographe, c'est-à-dire, tracée des deux côtés, au *recto* et au *verso*.

On ne peut faire aucun doute que, dans l'origine du parchemin et du papyrus, on n'écrivoit

---

mais ils deviennent très lisibles en les humectant. Le Père Houbigant assure qu'il existe à peine aujourd'hui un manuscrit hébreu de livres saints qui ait au-delà de six cents ans d'antiquité; mais je pense que celui dont il est ici question pourra bien démentir cette assertion; du moins plusieurs connoisseurs qui l'ont vu et examiné avec attention le croient beaucoup plus ancien. C'est d'après leur jugement que j'ose bien avancer que ce manuscrit est peut-être le plus ancien qui existe en Europe, sans excepter même ceux qui se trouvent dans la bibliothèque impériale à Paris. » M. Laserna a fait graver et joindre au catalogue le calque des deux premières lignes de ce manuscrit, afin que l'on puisse juger de la forme de ces caractères. Ce rouleau a été vendu 600 fr. en janvier 1809.

que d'un seul côté, soit parce que ces substances avoient un côté plus propre à recevoir l'écriture, soit parce que, dans des temps plus reculés encore, les matières brutes sur lesquelles on écriture, telles que la pierre, le bois, le plomb, etc., ne permettoient de tracer des caractères que d'un seul côté; et par imitation on aura d'abord ainsi écrit sur le papyrus, sur la toile ou sur le parchemin. D'ailleurs la forme des rouleaux semble avoir nécessité cet usage. Les lettres des princes, des magistrats et des généraux romains (V. Hugo *De primâ scribendi orig.* pag. 188) n'étoient jamais écrites qu'en dedans et suivant la longueur de la feuille. Avant César, il étoit excessivement rare que des personnages de son rang ne laissassent pas en blanc un des côtés de leurs lettres. Mais, pour des pièces de peu de conséquence, il est présumable que les gens du peuple mettoient à profit le *verso* ainsi que le *recto*. Comme les testaments prenoient souvent la forme de livres, on faisoit encore moins de difficulté d'y écrire sur le revers de chaque feuille. Les jurisconsultes anciens et modernes rendent non-seulement témoignage de cette pratique, mais ils l'autorisent en termes formels. Depuis la chute de l'empire romain jusqu'aux derniers temps, il étoit fort rare que l'on portât une partie de l'écriture sur le dos des chartes; quand on le faisoit, cela ne

consistoit guère que dans les signatures et autres formules finales; encore n'en découvre-t-on presque point d'exemples antérieurs au dixième siècle. Si chez les anciens on avoit la liberté d'écrire les testaments sur les deux côtés du parchemin, il n'en fut pas de même au moyen âge. On ne leur donna plus alors de formes différentes de celles des autres chartes. En général, l'écriture opistographe n'étoit en usage que pour les cartulaires, les nécrologes, les livres de compte et les manuscrits. Peu à peu on transporta cet usage aux titres. D'abord ce ne sont que des quittances de remboursement, des prises de possession de bénéfices et autres actes relatifs à l'acte contenu dans le *recto*, qui étoit toujours le côté le plus favorable à la plume. Ensuite on s'habitua insensiblement à écrire sur le *verso* comme sur le *recto*. Mais ce n'est guère que depuis le milieu du seizième siècle que cet usage a été assez généralement adopté, et que l'on a plié la feuille de parchemin en deux, de manière à faire quatre pages. Alors le format est devenu moins grand, moins embarrassant, et plus commode à lire et à transcrire. Revenons à la longueur du parchemin.

Les chartes opistographes n'excédoient jamais la grandeur de la feuille ou peau. Cependant quelquefois elles étoient composées de plusieurs

peaux cousues ensemble. Par exemple, la bulle du pape Jean XIII, pour le monastère de Saint-Remi de Reims, en remplissoit deux attachées l'une à l'autre par un lien de la même matière; et, comme nous l'avons dit ci-dessus, les procédures et les actes judiciaires étoient écrits sur un nombre de peaux cousues ensemble, et qui formoient souvent des rouleaux ou volumes d'une longueur prodigieuse. Mais les actes ordinaires en parchemin, loin d'excéder la mesure d'une peau, n'en remplissoient pas communément la moitié, ni même le quart. Il existe des chartes et des mandats du roi d'Angleterre dont l'étendue n'excède pas celle d'une carte à jouer, et qui néanmoins sont munies du grand sceau royal.

Pour avoir une idée de la longueur du parchemin dans les différents actes publics depuis le neuvième siècle, il faut consulter la *Diplomatique-pratique* de M. Le Moine, pag. 57. Nous allons en citer quelques passages qui ont rapport à cet objet.

« Dans les chancelleries des empereurs rois de France qui ont succédé à Charlemagne, on a toujours employé du beau parchemin, bien préparé et fort grand. En Allemagne, on a perdu cet usage pendant quelques années. Les diplômes des empereurs Frédéric Ier, en 1178, et Henri VI,

en 1196, sont reconnoissables à leur petitesse extrême. Henri VII, dès l'année 1224, reprit la forme plus majestueuse des grandes membranes de parchemin, et cette forme n'a point discontinué dans les siècles suivants.

« Le parchemin, sous nos rois de France, a été aussi fort petit, particulièrement depuis le règne de Philippe le Bel, en 1291, jusqu'au milieu du règne de Charles V, en 1369 : il devient plus grand en 1377.

« Les actes émanés de la chancellerie de Rome ne commencent à être écrits sur du petit parchemin que sous le pontificat de Calixte II, en l'année 1119; Grégoire X, en 1271, ne s'en servoit point de plus grand. Ce ne fut que son successeur qui rappela les membranes de parchemin presque entières. L'église de Toul conserve une bulle du pape Innocent VI de l'année 1353, dont le parchemin formé d'une peau de veau, a trois pieds sept pouces de longueur, sur deux pieds et demi de hauteur. On en voit une pareille au trésor de l'hôtel de ville de Toul : dans l'espace d'un demi-siècle on va d'un excès à l'autre.

« Les évêques de Toul ont conservé plus longtemps le beau format de parchemin dans l'expédition de leurs chartes. Renaud de Senlis seulement se servit de petit parchemin en 1215, et fut imité par ses successeurs jusqu'à Jean de Sierk,

en 1311 inclusivement. Sous le présulat d'Amédée, élu évêque, on revint à l'usage primitif d'employer le grand parchemin; il faut sans doute en dire autant des autres siéges de France.

« Pour les chartes privées, il seroit difficile d'en parler avec certitude avant le onzième siècle; il n'en existe presque point. Ou l'on écrivoit peu les conventions entre particuliers, et les églises et les monastères se contentoient des diplômes des empereurs qui confirmoient leurs anciens priviléges, et leur restituoient les biens usurpés par les gens de guerre; ou ces monuments, aujourd'hui devenus si précieux, n'ont pu résister à l'éloignement des temps, aux dévastations des armées. Quoi qu'il en soit, ceux qui nous restent sont écrits sur des parchemins extrêmement petits. Les quittances de l'hôtel-de-ville de Paris, les certificats de vie, les extraits des registres de paroisse, en donneront la plus juste idée. Encore le parchemin étoit-il souvent coupé inégalement, et sans observer les angles droits; et cette espèce de mesquinerie dans la matière dont on se servoit pour écrire les actes a constamment duré pendant trois siècles, à commencer au onzième. En 1233 et 1252, on voit des contrats de vente, des donations sur des parchemins de deux pouces de hauteur sur cinq de largeur; et, en 1258, un testament écrit sur

une bande de deux pouces sur trois et demi. En 1279, on commence à voir des parchemins d'un pied de hauteur. Dans tout le cours du quatorzième siècle, ils augmentent peu à peu, à mesure que les styles deviennent plus prolixes. Au fond, les grands parchemins auroient été inutiles dans des siècles où une heureuse simplicité et la bonne foi présidoient à la rédaction des actes, où la donation la plus étendue étoit contenue dans cinq ou six lignes : siècles heureux où le nombre des écrivains n'égaloit pas celui des cultivateurs !

« Depuis 1380, on ne voit donc plus de petit parchemin. Le siècle suivant les voit s'allonger à l'excès ; on a des rouleaux de vingt pieds de longueur. Dans les enquêtes, on ne connoît plus de bornes pour la longueur des rouleaux de parchemin ; tant qu'il y avoit des dépositions de témoins, on agrandissoit la même pièce, en ajoutant une feuille à une autre. On voit communément des rouleaux de dix, douze ou quinze pieds sur une largeur indéterminée, tantôt de huit pouces, souvent de quinze.

« Les sentences des officiaux qui contenoient les moyens des parties adverses, et les copies des pièces nécessaires à la décision de la cause, étoient très longues et les parchemins très grands.

« La prodigieuse longueur de ces parchemins

venoit de ce qu'avant le seizième siècle tous les actes publics étoient écrits d'un seul côté. »

Dans les temps les plus modernes, on se servoit de parchemin pour la plupart des expéditions au barreau. Mais il falloit que sa grandeur variât selon les différents usages auxquels on le destinoit. Par exemple, les feuilles du parlement pour procédures portoient neuf pouces et demi de hauteur sur sept et demi de largeur ; les feuilles du conseil, dix pouces et demi de haut sur huit de large ; les feuilles de finance qui servoient aux contrats, soit de mariage, soit de rente, devoient avoir douze pouces et demi sur neuf et demi. Les lettres de grace étoient sur des peaux entières et équarriées, longues de deux pieds deux pouces, et larges d'un pied huit pouces ; les quittances, etc., etc.

Puisque nous parlons du parchemin employé au barreau, ajoutons que l'usage du parchemin timbré fut prescrit par un édit du mois de mars 1655. L'objet étoit d'abord d'assurer la date et l'authenticité des actes par une marque publique ; mais ensuite le timbre appliqué sur le parchemin et sur le papier est devenu un objet de finance, et une branche du revenu de l'Etat. M. Boucher d'Argis a inséré une *Dissertation sur l'origine du papier et parchemin timbré*, dans le *Mercure de France*, juin 1737, pag. 1082—1115.

## VII°. De l'usage du parchemin chez les modernes.

Nous ne parlerons point dans ce paragraphe des différents usages du parchemin employé dans les arts; on les trouvera suffisamment détaillés dans la Collection des arts et métiers; nous envisagerons seulement cette substance, comme nous l'avons fait jusqu'à ce moment, sous le rapport de son utilité et de son usage dans la littérature.

L'invention de l'imprimerie ayant singulièrement multiplié les livres, l'usage du parchemin, comme matière subjective de l'écriture, devint moins commun qu'il ne l'étoit auparavant, et le papier, devenu plus abondant et par conséquent moins cher, lui fut préféré. Cependant le premier siècle de l'imprimerie offre encore beaucoup de manuscrits, et même de livres imprimés sur vélin. Cela vient sans doute de ce que les premiers imprimeurs, imitant l'écriture des manuscrits (1), voulurent aussi imiter les calligraphes

(1) Nous avons dit dans une note précédente, d'après Gabriel Naudé cité par M. Lambinet, que Fust apporta à Paris un grand nombre d'exemplaires de la *Bible* de 1462, et qu'on achetoit ces exemplaires comme manuscrits. Le même Naudé assure qu'il a examiné avec la plus grande attention les types de cette *Bible*, imprimée sur membrane, et reliée

qui employoient assez fréquemment le parchemin. Mais par la suite on se contenta de tirer sur cette dernière substance un très petit nombre d'exemplaires des ouvrages les plus recommandables; et l'on n'en fit plus qu'un objet de luxe.

La consommation du vélin et du parchemin, dans les imprimeries, est maintenant si peu de chose, que M. de Lalande, dans son *Art du parcheminier*, parlant des différents usages du parchemin et du vélin, ne daigne pas même en faire mention comme pouvant être mis sous la presse. Il consacre (page 30) un grand article à l'usage du vélin pour le dessin et la peinture; et, traitant des autres usages du parchemin dans les arts (page 35), il se contente de dire que les imprimeurs font avec du parchemin leurs tympans et leurs frisquettes; que les relieurs font une assez grande consommation de parchemin, et qu'elle étoit encore plus grande autrefois: et un peu plus

---

en 2 *vol. in-fol.*, dans la bibliothèque de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Il en a trouvé les formes tellement ressemblantes à celles de l'écriture du quinzième siècle, que le plus habile connoisseur s'y méprendroit. En effet, qu'on ouvre un exemplaire semblable à une personne qui n'est pas prévenue, elle le jugera manuscrit. Il n'y a que la Bible imprimée sur parchemin, qui ait pu être vendue pour manuscrite. (V. Lambinet, *Recherches sur l'origine de l'imprimerie*, pag. 156 et 157).

loin, il ajoute que les actes authentiques dont on a intérêt d'assurer la durée, s'écrivent sur du parchemin; mais pas un mot sur le parchemin ou vélin destiné à l'impression. Cependant cet objet valoit bien un article à part, d'autant plus que les procédés pour imprimer sur vélin sont un peu différents de ceux qui sont en usage pour le papier, du moins quant à la manière de l'humecter. Le vélin exige beaucoup de soins et d'attention; on ne le trempe point comme le papier, par cahiers, mais on place simplement chaque feuille de vélin entre des feuilles de papier qui ont été humectées : il faut qu'il pompe l'humidité sans être mouillé. Une feuille de vélin trop humide ne reçoit point l'encre d'imprimerie, ou du moins la reçoit très imparfaitement. Il en est de même si elle n'est pas assez humectée. Il est donc nécessaire que l'ouvrier de presse apporte la plus grande attention à lui donner le degré d'humidité ou plutôt de moiteur convenable. J'ai lu les différents traités de l'art de l'imprimerie, et particulièrement ceux de Momoro, de Bertrand-Quinquet, de Vinçard, etc., et aucun ne parle de la manière d'imprimer sur vélin.

Nous venons de dire que les relieurs font une assez grande consommation de parchemin, et qu'elle étoit plus considérable autrefois. Nous nous permettrons à ce sujet une petite digression

qui tient autant à l'histoire du parchemin qu'à celle des manuscrits.

Dans les quatorzième, quinzième et seizième siècles, l'usage de couvrir des livres avec des parchemins provenant d'anciens manuscrits, a été aussi funeste à la littérature que l'abus dont nous nous sommes plaints à l'article PARCHEMIN RACLÉ; l'ignorance des relieurs leur a souvent fait employer des morceaux curieux comme matière brute, et seulement propre à servir de couverture (1). M. de Murr (dans son *Neues Journal zür litteratur und kunst-geschite*, tome I. Leipsig, 1798, *in*-8., p. 87) a donné quelques notices sur des fragments d'anciens auteurs classiques, servant de couvertures à de vieux livres. M. Ober-

(1) Non-seulement les relieurs, mais les ouvriers qui emploient beaucoup de vieux parchemins, tels que les luthiers, les faiseurs de cribles, les anciens fabricants de battoirs, etc., ont fait, sans le savoir, un tort considérable à la bonne littérature, en détruisant d'excellents manuscrits : aussi des savants du seizième siècle, tels que Jean-Vincent Pinelli et plusieurs autres qui étoient à la recherche des vieux manuscrits, avoient soin d'envoyer des émissaires dans les différentes villes d'Italie et d'Allemagne, pour visiter au moins tous les mois les boutiques des ouvriers dont nous venons de parler; et cela leur a quelquefois procuré la jouissance de sauver de la destruction des morceaux précieux. Je parle des découvertes faites en ce genre dans le *Traité des Bibliographies spéciales;* il seroit trop long de les détailler ici.

lin, à la mémoire de qui l'on a élevé un monument à Strasbourg, a invité (dans le n° 23 du *Magasin Encyclop.* de floréal an IX) les bibliothécaires des écoles centrales, à examiner les fragmens des anciens manuscrits employés depuis l'invention de l'imprimerie à la reliure d'autres livres. Il conçut l'idée de cette invitation, à la vue d'un fragment des *Origines d'Isidore de Séville*, provenant d'un manuscrit sur vélin en écriture anglo-saxone; ce fragment lui servit à corriger des fautes graves qui se trouvent dans toutes les éditions de cet ouvrage. Cette invitation ne resta pas sans effet. M. de Ludolf, résidant à Constantinople, y répondit en envoyant à M. Oberlin six feuillets manuscrits sur vélin, qui recouvroient la reliure en bois de la *Chronique* de Froissard, *Paris*, 1513, 3 *vol. in-fol.* De ces six feuillets, cinq appartenoient à un même ouvrage, et contenoient des commentaires latins sur les Evangiles et les Epîtres dominicales. Le livre d'où sont tirés ces feuillets étoit écrit *in*-8 à deux colonnes par page. L'écriture en est des plus difficiles à lire, étant hérissée d'abréviations. Elle appartient au quatorzième siècle. La rareté du vélin, ajoute M. Oberlin, depuis la fin du siècle précédent, introduisit cette écriture mesquine, qui permettoit de transcrire de grands ouvrages avec économie sur un petit nombre de

feuilles. Le sixième fragment est tiré d'un ouvrage *in*-4°. ; il en présente une feuille et demie, contenant en six colonnes des pièces de deux poëmes bataves, dont l'écriture ainsi que la matière sont très différentes. J'y trouve d'abord, continue M. Oberlin, sur deux colonnes, en beaux caractères carrés du onzième siècle environ, un fragment d'un poëme érotique en quatrains, contenant un dialogue entre une dame et un clerc sur le véritable amour, sur les moyens d'y parvenir, et sur les marques auxquelles on le reconnoît. M. Oberlin donne le texte hollandois, et ensuite la traduction de quelques strophes. La naïveté du style et la brièveté du passage m'engagent à rapporter la traduction de M. Oberlin (c'est le clerc qui parle). « Je vais vous montrer un exemple ; je suppose que vous et moi nous soyons les deux qui veuillons nous bien aimer, il faut que votre volonté soit la mienne. Vous devez vouloir ce que je veux. Tout ce que j'ai doit être à vous, tant ouvertement qu'en secret ; ce que vous avez doit être à moi. C'est ainsi que deux cœurs, qui avant étoient fort éloignés, sont devenus unis ; voilà ce que c'est que l'amour ; j'ose bien vous le déclarer. (Là-dessus la dame réplique) : Mon cher monsieur le clerc, comment se peut-il que l'amour.... » (Ici le fragment finit). Les dix autres colonnes

du fragment appartiennent à des légendes en vers. L'écriture, qui est une espèce de ronde, est belle. La légende de St. Thomas commence ainsi (traduction) : « Saint Thomas étoit assis devant la porte; trois aveugles qui étoient là... le prièrent de... arrive un clerc chevauchant. Eux entendant venir le cheval, tendirent les mains. Il s'élève un cri : Seigneur, soyez-nous propice ! or remarquez ce que fait le clerc..... » J'ignore, dit M. Oberlin, si les deux poëmes auxquels appartenoient ces pièces existent encore; toujours est-il vrai que c'est le comble de l'insouciance d'avoir déchiré et anéanti des productions du génie, écrites avec soin et élégance.

Les détails qu'on vient de lire sont tirés d'une lettre écrite par M. Oberlin à M. Millin, et insérée dans le *Magasin Encyclop.*, tom. VI de la VIII^e^ année, pag. 16-21. L'auteur termine sa lettre par dire qu'il possède lui-même plusieurs pièces en différentes langues, écrites avec netteté sur vélin; ce sont, pour la plupart, des fragments de poëmes bataves, allemands, etc.; tous proviennent de couvertures de livres.

Revenons au vélin dont on se sert maintenant: le plus beau et le plus recherché est celui d'Italie et celui d'Allemagne; mais leur cherté les rend fort rares. Aussi ne les emploie-t-on que pour les ouvrages du plus grand luxe, tels que l'*Homère*,

de M. Bodoni, *Parme*, 1808, 3 *vol. grand in-fol.*, et beaucoup d'autres éditions magnifiques dont nous parlons dans notre Bibliothèque, entièrement composée de livres imprimés sur vélin. S'il est un luxe bien pardonnable, c'est sans doute celui des chefs-d'œuvre de la littérature tirés sur vélin. Outre les soins particuliers qu'on apporte à leur impression, et qui procurent des éditions parfaitement soignées, il est certain que le vélin peut, beaucoup plus aisément que le papier, affronter les injures du temps. On a vu cette substance précieuse conserver, pendant l'espace de plus de mille ans, sa fraîcheur et sa solidité. Qu'on juge, après cela, de la durée d'un volume qui seroit gardé avec soin dans un lieu ni trop humide, ni trop sec.

On ne s'occupe plus guère maintenant de faire des manuscrits sur vélin. Dans les deux derniers siècles, on en a vu d'infiniment précieux dont la magnificence tenoit à la beauté de l'écriture, et quelquefois à la richesse des miniatures. Ceux qui sont sortis de la plume du célèbre calligraphe Jarry tiennent le premier rang. Certains amateurs ont, dans le siècle dernier, pris plaisir à faire faire sur vélin des copies figurées d'anciennes éditions de petits ouvrages rares et singuliers : on en trouve plusieurs annoncés dans des catalogues de bibliothèques particulières.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur l'usage du parchemin dans ces temps modernes ; nous ajouterons seulement que le barreau françois n'en fait plus une consommation aussi considérable qu'autrefois, et que la plupart des brevets, des diplômes, etc., sont maintenant expédiés sur papier. Peut-être avant peu l'usage en deviendra aussi commun qu'autrefois. Déjà l'Université impériale emploie le parchemin pour les diplômes de bachelier, de licencié et de docteur dans les différentes facultés; la Direction de la librairie et de l'imprimerie délivre aussi ses brevets sur parchemin ; et dans d'autres parties on commence également à en faire usage.

---

Concluons de tout ce que nous venons d'exposer, que l'origine du parchemin, comme matière subjective de l'écriture, se perd dans la nuit des temps ; qu'on l'a perfectionné à Pergame dans le troisième siècle avant l'ère vulgaire; que les Grecs et les Romains en ont fait usage; que cet usage s'est multiplié dans le moyen âge, tant en orient qu'en occident, et surtout en Allemagne; que la découverte du papier de coton, suivie de celle du papier de chiffons, en a beaucoup restreint l'emploi ; que, depuis le premier siècle de l'im-

primerie, on s'en est encore servi plus rarement; et enfin que, depuis la révolution françoise, l'usage en est encore devenu plus rare.

---

NOTA. Nous nous proposions de consacrer un huitième paragraphe à la description des rouleaux et des principaux manuscrits sur vélin; mais ayant réfléchi que cet objet est immense, et que, pour donner une légère idée de ce qu'il y a de plus curieux dans ce genre, il faudroit au moins un volume, nous prenons le parti de renvoyer le lecteur aux sources qui lui indiqueront tout ce qu'il pourra désirer à cet égard.

Le *Nouveau Traité de Diplomatique*, en 6 vol. *in* 4, offre une infinité de renseignements sur les manuscrits les plus précieux, et sur les moyens d'en constater l'âge. Il en est à peu près de même de tous les autres ouvrages de diplomatique, et particulièrement de ceux que nous avons cités dans le cours de notre dissertation.

M. de Landine, bibliothécaire de la ville de Lyon, présente en tête de son savant ouvrage intitulé BIBLIOTHÈQUE DE LYON, 1811, 2 vol. *in*-8, un *Essai historique sur les manuscrits en général*. On y trouvera, parmi une infinité de détails curieux sur ces sortes d'ouvrages, non-seulement une *Notice de quelques manuscrits remarquables dans les principales bibliothèques de l'Europe*, mais encore une *Bibliographie spéciale d'une grande quantité de catalogues des manuscrits répandus dans les*

*bibliothèques particulières les plus recommandables.* L'ouvrage de M. de Landine, fait avec beaucoup de soin, est lui-même un riche catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Lyon.

M. Jansen, connu par plusieurs ouvrages d'érudition sur les arts et sur les sciences, a beaucoup parlé dans le tome II de son *Essai sur l'origine de la gravure, etc.*, des manuscrits les plus précieux. Ces renseignements se trouvent consignés dans le chapitre sur la *Calligraphie*, pag. 1 — 212.

Nous avons dit aussi un mot des manuscrits dans le *Dictionnaire bibliologique*, tom. I, pag. 410; tom. II, pag. 392, et tom. III, pag. 208; dans l'*Essai de curiosités bibliographiques*, pag. XXV — XL; et dans le *Répertoire des bibliographies spéciales*, pag. 147 — 152.

En général, la majeure partie des ouvrages de bibliographie, et surtout les bons catalogues, sont d'une grande ressource pour ceux qui désirent avoir l'indication des plus beaux manuscrits, et diriger leurs recherches sur cet objet important.

FIN.

## *Ouvrages de M. Peignot.*

Manuel bibliographique, ou Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes, et sur la connoissance des livres, des formats, des éditions, sur la manière de composer une bibliothèque choisie, classée méthodiquement, et sur les principaux ouvrages à consulter dans chaque partie de l'enseignement des écoles centrales; le tout suivi de plusieurs notices bibliographiques, instructives et curieuses. *Paris*, *an* IX (1800), *in*-8.

Cet ouvrage a été tiré à 300 exemplaires, dont 6 sur papier vélin. On y trouve le *Traité des bibliothèques anciennes*, trad. du latin de Juste-Lipse.

Dictionnaire raisonné de bibliologie, contenant 1°. l'explication des principaux termes relatifs à la bibliographie, à l'art typographique, à la diplomatique, aux langues, aux archives, aux manuscrits, aux médailles, aux antiquités, etc.; 2°. des notices historiques détaillées sur les principales bibliothèques anciennes et modernes; sur les différentes sectes philosophiques, sur les plus célèbres imprimeurs, sur les bibliographes, avec la liste de leurs ouvrages; 3°. enfin, l'exposition des différents systèmes bibliographiques, etc. (L'ouvrage est terminé par un tableau synoptique de bibliologie.) *Paris, Renouard*, 1802—4, 3 *vol. in*-8.

Le troisième volume, qui sert de supplément, se vend séparément; il offre, outre 600 articles additionnels, une récapitulation de l'ouvrage entier avec des tables et tableaux. On a tiré sur papier vélin 10 exemplaires de l'ouvrage complet.

Essai de curiosités bibliographiques, (contenant une Notice raisonnée des ouvrages les plus beaux dont le prix a excédé 1000 fr. dans les ventes publiques.) *Paris*, *Renouard*, 1804, *in*-8.

Cet ouvrage a été tiré à 300 exemplaires, tous sur beau papier vélin.

Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés, précédé d'un discours sur ces sortes d'ouvrages. *Paris*, *Renouard*, 1806, 2 *vol. in*-8.

On a tiré de cet ouvrage 8 exemplaires sur papier vélin, 2 sur papier rose, et 2 sur papier bleu.

Amusements philologiques, ou Variétés en tous genres, contenant, 1°. une Poétique curieuse, relative à toutes les espèces de vers singuliers, bizarres et d'une exécution difficile, avec des exemples figurés; 2°. une Notice sur les emblêmes tirés des fleurs,

des arbres, des animaux, des couleurs, des cartes, etc.; un Vocabulaire étymologique des différents genres de divination; 3°. une Nomenclature du chant ou cri des principaux oiseaux des quatre parties du monde, suivie de variétés amusantes et instructives; 4°. un Dictionnaire des découvertes anciennes et modernes, etc. *Paris*, *Renouard*, 1808, *in*-8.

Huit exemplaires sur papier vélin.

Bibliographie curieuse, ou Notice raisonnée des livres imprimés à 100 exemplaires au plus, suivie d'une Notice de quelques ouvrages tirés sur papier de couleur. *Paris*, *Renouard*, 1808, *gr. in*-8.

Cet ouvrage n'est imprimé qu'à 100 exemplaires, tous tirés sur grand papier vélin. Il a été réimprimé dans le suivant.

Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives, contenant la Notice raisonnée, 1°. des ouvrages imprimés à petit nombre d'exemplaires; 2°. des livres dont on a tiré des exemplaires sur papier de couleur; 3°. des livres dont le texte est gravé; 4°. des livres qui ont paru sous le nom d'ANA. *Paris*, *Renouard*, 1810, *in*-8.

Répertoire bibliographique universel, contenant la Notice raisonnée des bibliographies spéciales publiées jusqu'à ce jour, et d'un grand nombre d'autres ouvrages de bibliographie relatifs à l'histoire littéraire et à toutes les parties de la bibliologie. *Paris*, *Renouard*, 1812, *in*-8.

Essai sur l'histoire du parchemin et du vélin. *Paris*, *Renouard*, 1812, *in*-8.

Tiré à 250 exemplaires et 2 sur vélin.

Le Portrait du Sage, ou l'Homme vraiment heureux. Auteurs: Confucius, Platon, Zénon, Cicéron, Sénèque, Epictète, Marc-Aurèle, Plutarque, Montaigne, Charron, Fénélon, La Bruyère, Sterne, J. J. Rousseau, Veiss, etc. Editeur, E. G. P. Avec cette épigraphe: *Je n'aime pour moy que les livres qui me consolent et conseillent à régler ma vie et ma mort.* MONTAIGNE, liv. 1, chap. 38. *Paris*, 1809, *in*-12.

Cet ouvrage, entièrement imprimé sur papier vélin, est tiré à 75 exemplaires seulement.

---

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LIBRARY SCHOOL LIBRARY

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

AUG 21 1970

REC'D LD AUG 21 70-11 AM 24

MAY 06 2005

LD 21-40m-1,'68
(H7452s10)476

General Library
University of California
Berkeley
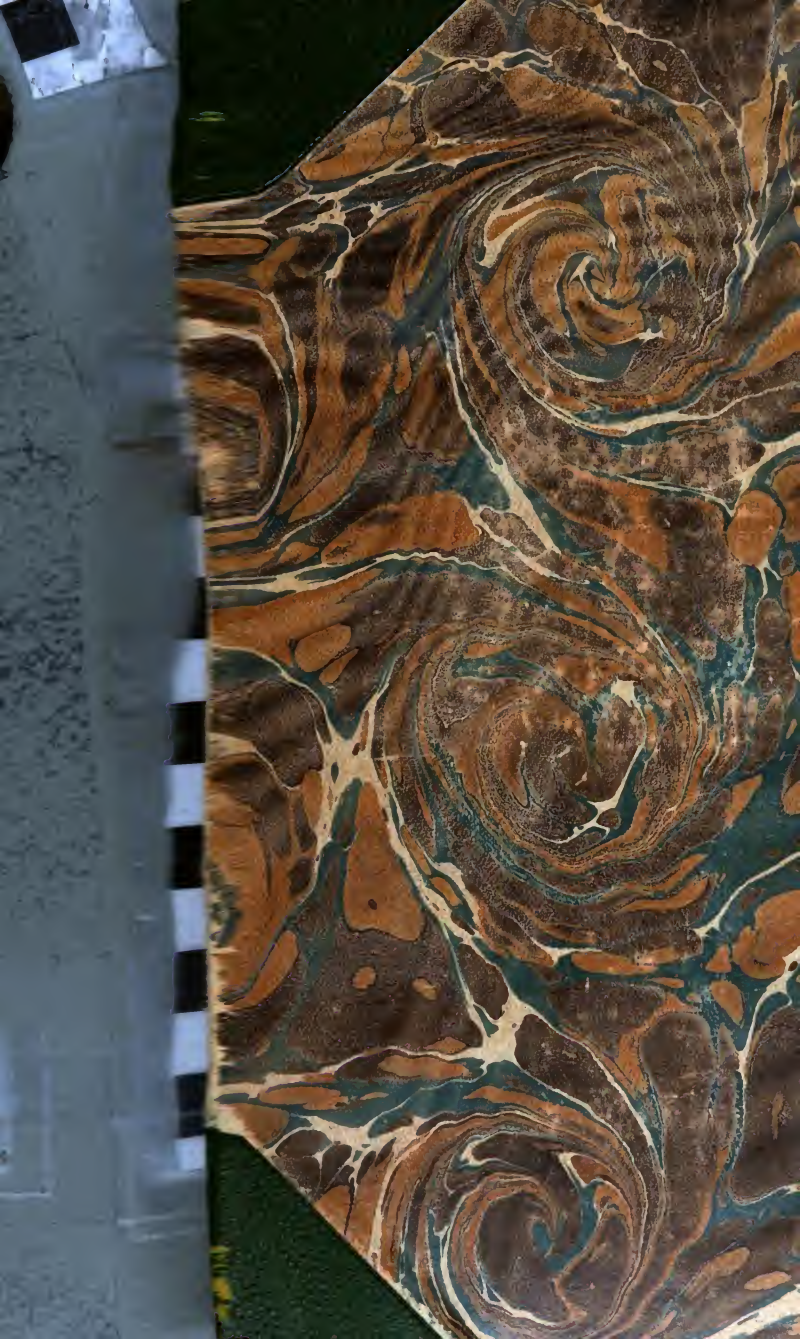
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C030804053
M534966